

Observatoire Economique et Statistique
d'Afrique Subsaharienne



Banque Africaine de Développement



Meilleure integration des statistiques sectorielles dans une SNDS

Adalbert Nshimyumuremyi
Statisticien Principal, BAD



Analyse de la situation

Il y a :

- Une forte demande d'indicateurs pour le suivi des stratégies multisectorielles de développement
- Un engagement au renforcement des capacités statistiques
- Une volonté de mise en oeuvre du CSRR et des SNDS

Il y a un besoin d'harmoniser et coordonner :

- les statistiques sectorielles dans la SNDS
- les efforts de renforcement des capacités statistiques des partenaires (BAD, agences sectorielles de l'ONU, etc.) dans la SNDS



Manuel de planification et d'intégration des statistiques sectorielles dans la SNDS

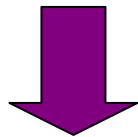
En collaboration avec le groupe de travail de Paris21 (Intersect), les agences internationales de développement, les BNS et les ministères sectoriels, la BAD travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel visant à ce que:

- les systèmes statistiques sectoriels soient mieux intégrés dans les SNDS
- les politiques et les bonnes pratiques soient adoptées afin d'améliorer la cohérence des données et des instruments utilisés
- des mesures administratives soient prises pour une plus grande efficacité et une meilleure synergie
- le développement de ressource humaine soit mieux prise en considération à travers des secteurs

Coordination à travers des secteurs

Opportunités

- **Moins de duplication des efforts**
- **Utilisation plus efficace des ressources**
- **Synergie entre les secteurs**
- **Des données plus homogènes**
- **Des données de meilleure qualité**
- **Plus grande disponibilité des données**
- **Utilisation plus large des données**
- **Une analyse plus élaborée**



**Des politiques mieux
renseignées**

Obstacles

- **Communication faible**
- **Mauvaise compréhension des besoins sectoriels spéciaux**
- **Systèmes lourds difficiles à redresser**
- **Allocations dans les ressources disponibles pour les secteurs et le BNS**
- **Ressources humaines et formation inadéquates**
- **Fonds insuffisants**
- **Etc.**



Le Plan de Développement Statistique du Nigeria

"différentes agences au niveau fédéral et au niveau des Etats utilisent différentes méthodologies et instruments pour la collecte de données.

La collecte de données est faite par différentes catégories d'agents enquêteurs formés en utilisant différentes méthodes de formation."



Le Plan de Développement Statistique du Nigeria

Système statistique **centralisé**

Contre

Système statistique **décentralisé**

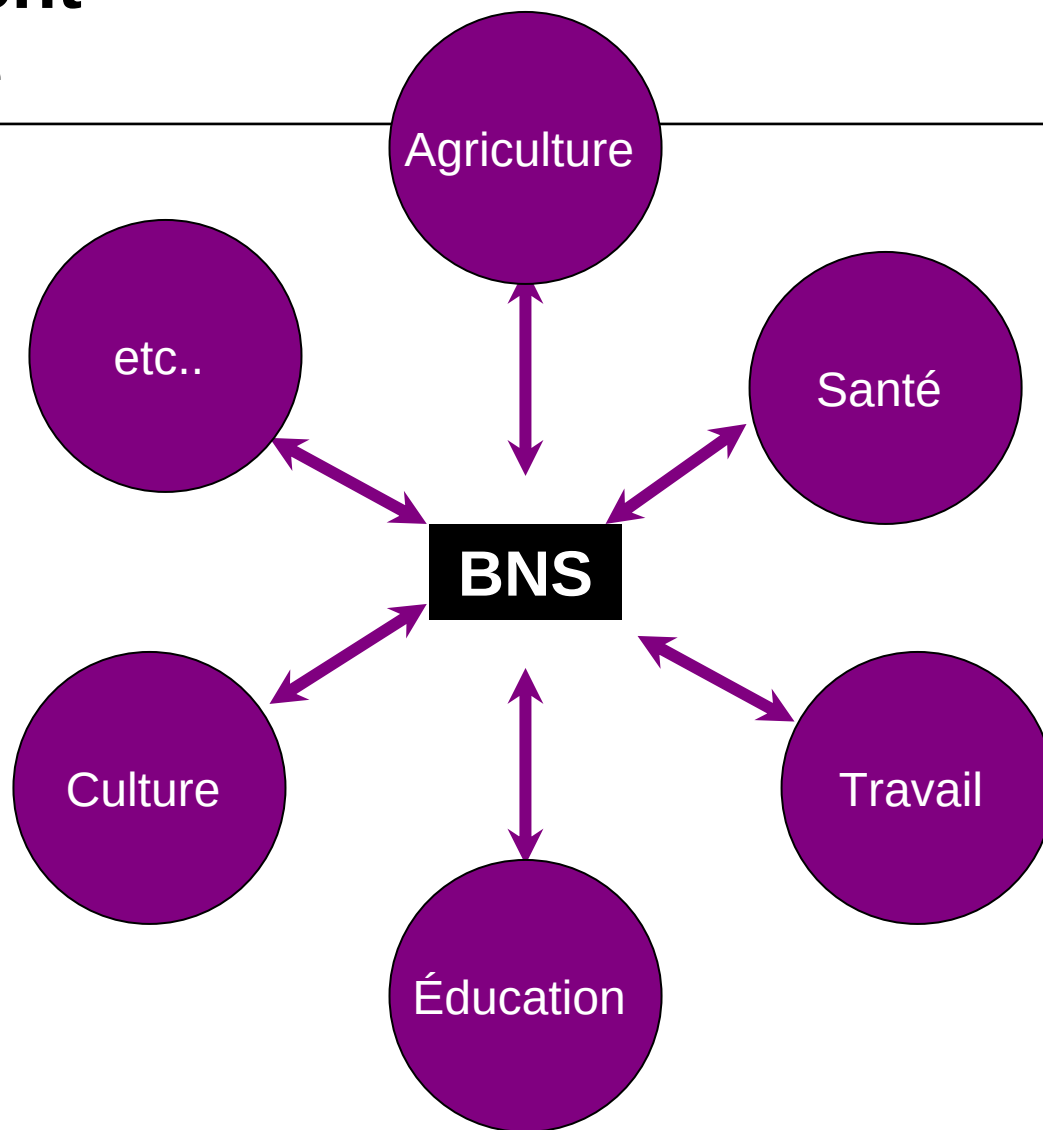
La meilleure manière d'aller de l'avant est de continuer avec un système décentralisé dans le quel le BNS coordonne et renforce les agences sectorielles et les bureaux statistiques des Etats qui collectent et gèrent des données.



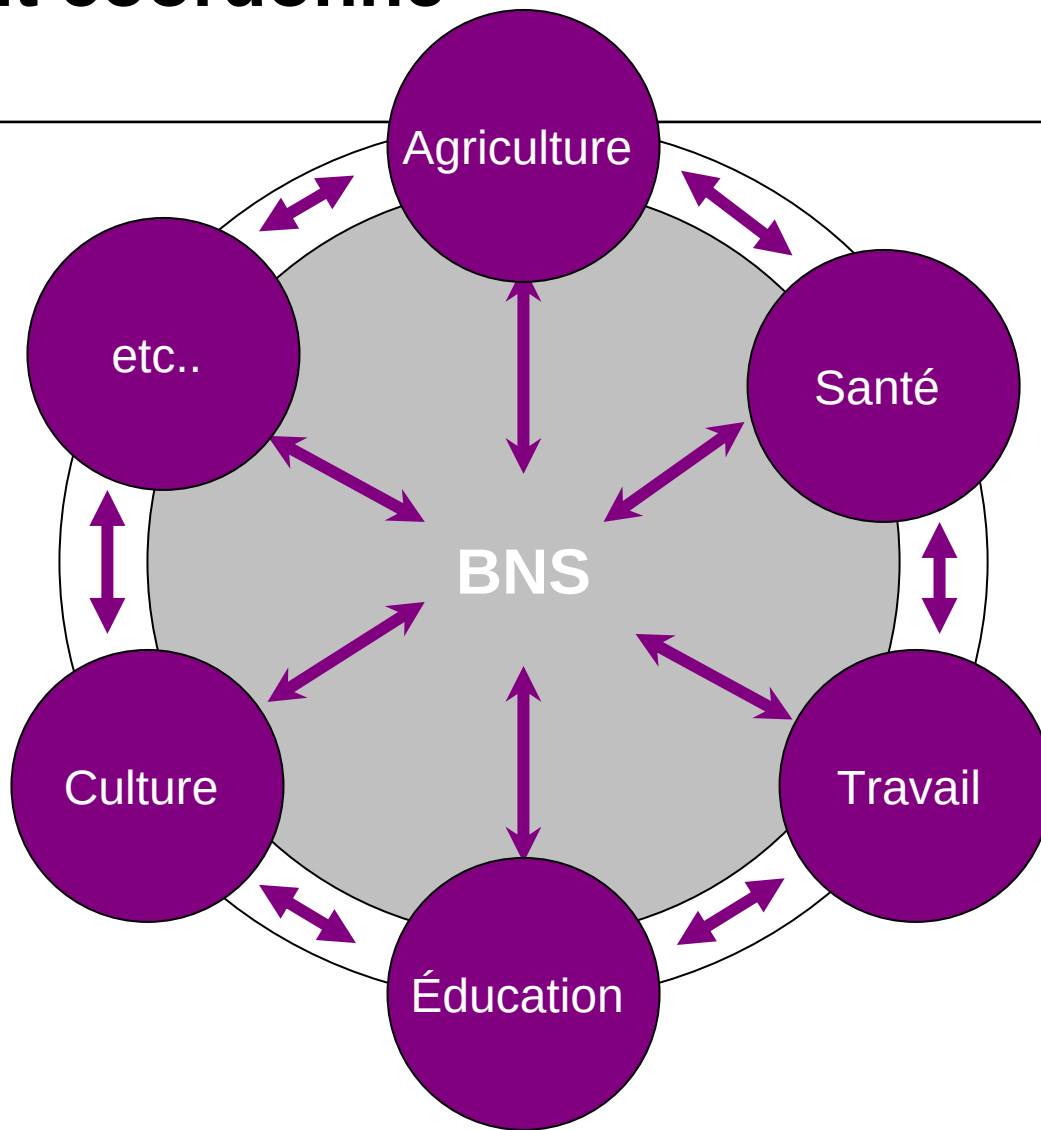
Mais il y a plus que ceci.....

- Bien qu'un système statistique puisse être coordonné par le BNS, il inclut et appartient à tous les producteurs et utilisateurs des données à travers tous les secteurs
- Les composants sectoriels des systèmes statistiques sont souvent insuffisamment pourvu en ressources et nécessitent plus de considération tant à l'intérieur d'un secteur donné que dans le système pris dans son ensemble

Systeme statistique partiellement coordonné



Systeme statistique entièrement coordonné





Le point de vue des secteurs



Les Services de planification, de recherche et de statistique des Ministères sectoriels, sont sérieusement dégradés (Nigéria, PNUD, 1998)

Gestion insatisfaisante

- **Dirigés par des généralistes plutôt que des statisticiens professionnels**
- **Aucune allocation budgétaire spécifique pour financer les activités statistiques**

Pauvres conditions de travail

- **Aucun plan de carrière, peu de personnel de soutien qualifié, manque d'équipement particulièrement pour le matériel informatique**

Programmes statistiques inadéquats

- **Mauvaise appréciation du besoin de statistiques par les responsables.**
- **Manque de clarté au sujet de l'information utile à collecter et analyser, par conséquent de l'existence des contraintes dans la production statistique.**



Quelques faiblesses de systèmes d'information de santé

- manque de programmes de développement à long terme complets
- faibles intégration et coordination à tous les niveaux
- manque de ressources humaines qualifiées
- manque de ressources pour un suivi approprié
- manque de formation de qualification de base et de formation continu de développement professionnel pour le personnel du SIS
- Ressources financières insuffisantes et irrégulières
- manque de matériel, d'ordinateurs, de logiciel et de réseau informatique
- technologie de l'information périmée
- appui logistique insatisfaisant
- sous-utilisation des données ou utilisation inadéquate

Le Réseau Métrique de Santé



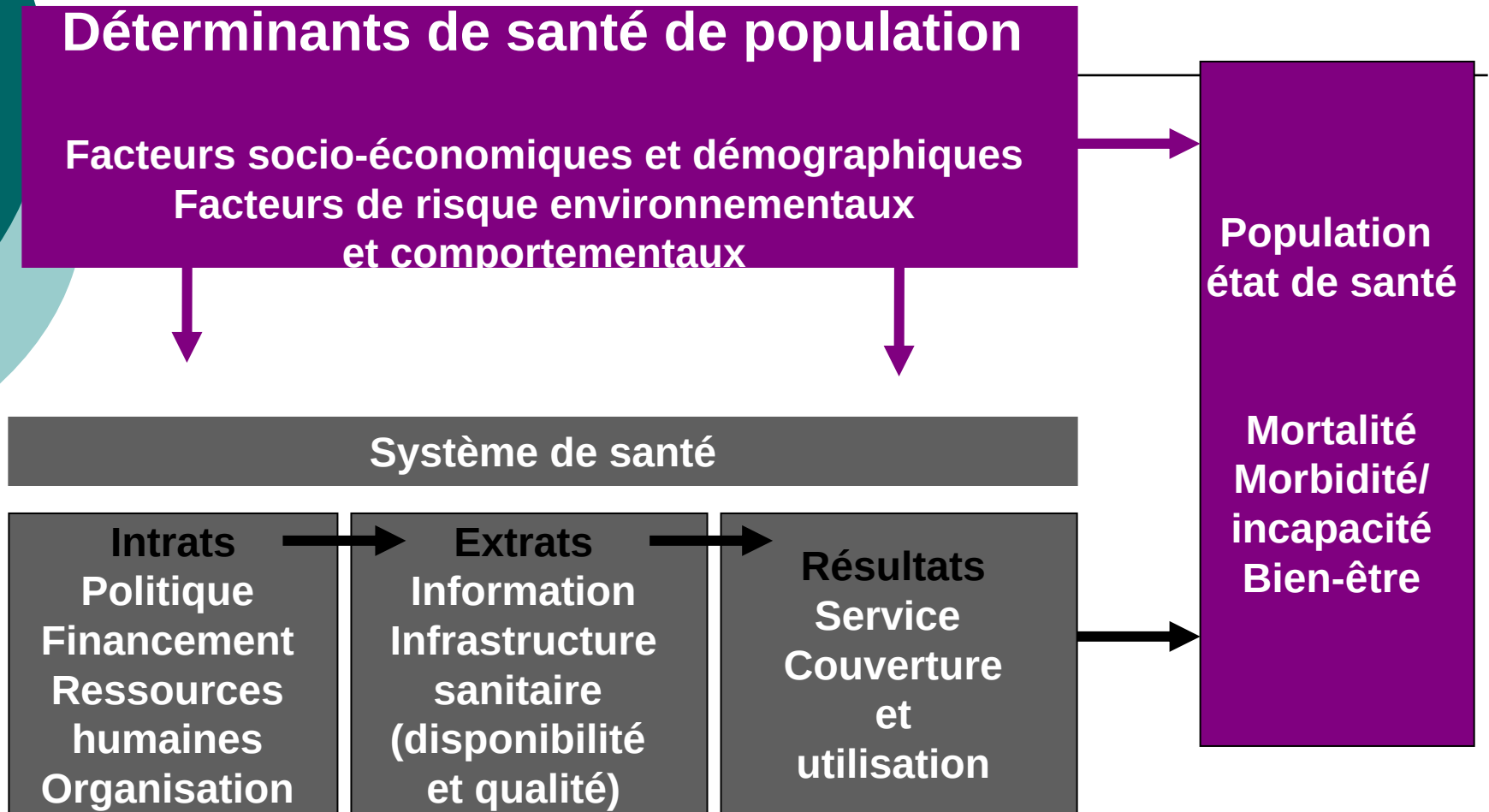
pour améliorer la disponibilité, la valorisation et l'utilisation d'information opportune et précise sur la santé dans les pays et au niveau mondial



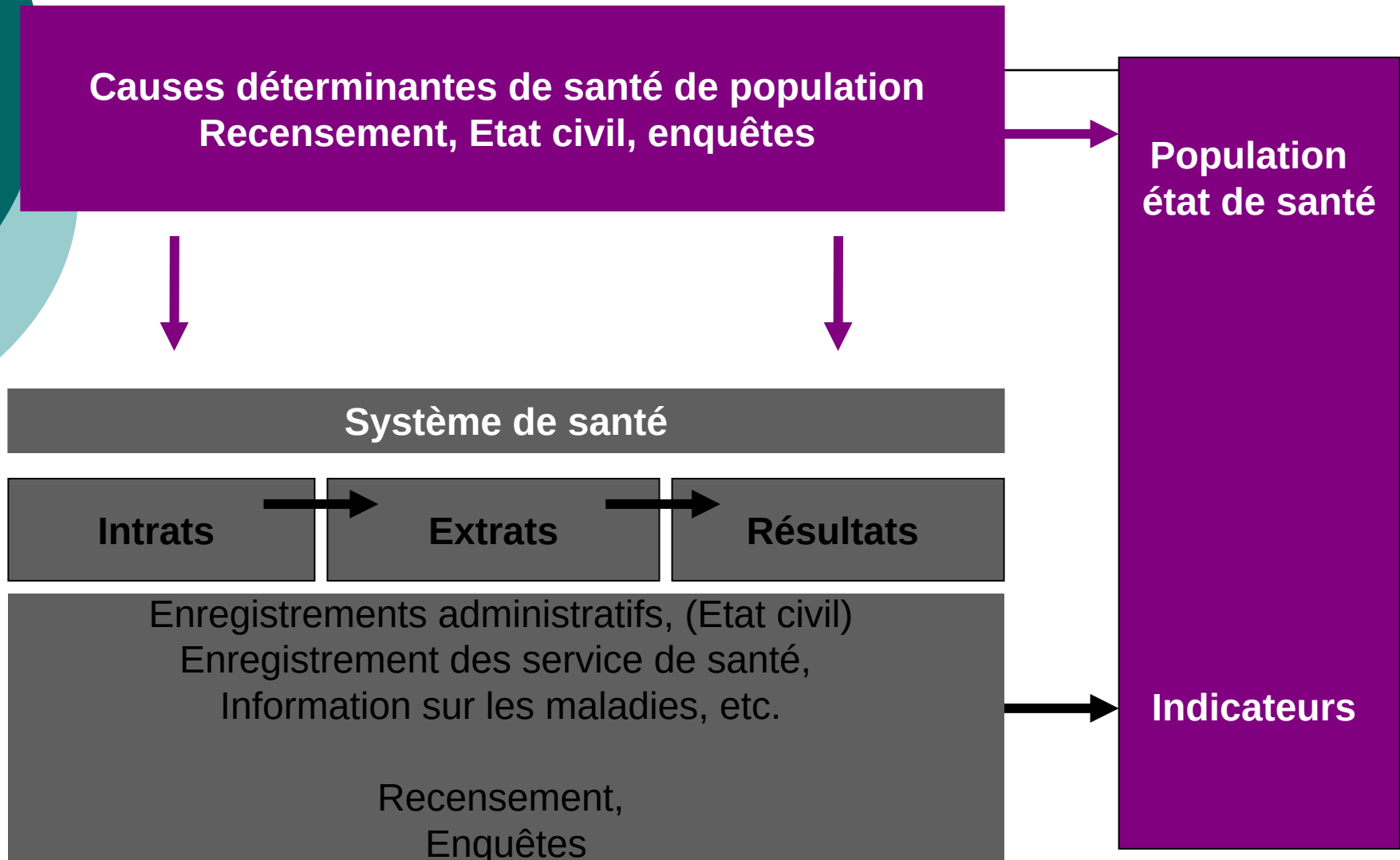
Processus de renforcement de SIS

1. Coordination et leadership
 - Phase I : Lancement du processus
2. Évaluation
 - Phase II : Évaluation de l'état actuel du SSN
3. Prioritization et planification
 - Phase III : Elaboration d'une vision et des options stratégiques
 - Phase IV : Préparation du plan d'exécution
4. Exécution
5. Suivi et évaluation
 - Phase V : Exécution, suivi et évaluation

Domaines de l'information de santé



Sources de données d'information de santé





Cadre pour des systèmes d'information de santé

Ressources	Politiques ; Ressources financières ; Ressources humaines ; Communication ; Coordination et leadership
Indicateurs	Ensembles d'indicateurs de chaque domaine
Sources de données	Types de sources de données et normes
Gestion des données	Définition de données ; flux ; qualité ; stockage ; liens
Produits de l'information	Exigences des utilisateurs ; analyse ; présentation
Diffusion et utilisation	Mécanismes ; synthèse ; format/support ; communication



Composants	Le cadre s'applique à tous les secteurs				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Politiques ; Ressources financières ; Ressources humaines ; Communication ; Coordination et leadership				
Indicateurs	Ensembles d'indicateurs de chaque domaine				
Sources de données	Types de sources de données et normes				
Gestion des données	Définition de données ; flux ; qualité ; stockage ; liens				
Produits de l'information	Exigences des utilisateurs ; analyse ; présentation				
Diffusion et utilisation	Mécanismes ; synthèse ; format / support ; communication				



Secteurs	Coordination inter-sectorielle				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Santé	Décisions prises dans ce secteur qui exigent des données d'autres secteurs : • Quelles données / indicateurs ? • Quels secteurs ? • Quels produits ?				
Éducation					
Travail					
Agriculture	Données qui sont ou devraient être partagées avec d'autres secteurs ? • Quelles données / indicateurs ? • Quels secteurs ? • Quels produits ?				
etc..					



Secteurs	Coordination inter-sectorielle			
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture
Santé	Suivi de la pauvreté Objectifs de Développement du Millénaire			
Éducation				
Travail				
Agriculture				

Composant	Possibilités de coordination				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Harmoniser les politiques et les budgets Coordonner la formation / allocation des ressources humaines Établir des pratiques communes (communities of practice) Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information				



Optimisation des Ressources humaines

- Répartition du personnel
- Possibilités de formation
- Supervision
- Appui technique
- Ressources et conseils professionnels
- Développement professionnel
- Profils de carrière

Composant	Possibilités de coordination				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Harmoniser les politiques et les budgets Coordonner la formation / allocation des ressources humaines Établir des pratiques communes (communities of practice) Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information				
Indicateurs	Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs				



Base de données socio-économiques Tanzanien (TSED) du Bureau National Tanzanien de statistique

Cette base de données multiculturelle rassemble des indicateurs de 26 ministères pour décrire la situation socio-économique dans le pays.

Objectif:

"... pour libéraliser l'accès, l'utilisation et la diffusion des données précises sur un éventail d'indicateurs socio-économiques de manière conviviale. En faisant ceci, on espère que la base de données, entre autres, contribuera de manière significative à la promotion de l'utilisation des données dans la prise de décision politique."

Composant	Possibilités de coordination				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Harmoniser les politiques et les budgets Coordonner la formation / allocation des ressources humaines Établir les communautés de la pratique (communities of practice) Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information				
Indicateurs	Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs				
Sources de données	Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière				

Synchroniser les enquêtes et les systèmes

Enquêtes

- Sanitaires
- Démographique et santé
- MICS
- Emploi
- Budget et consommation des Ménages
- QWIC / QIBB
- Enquêtes et Recensements agricoles
- etc..

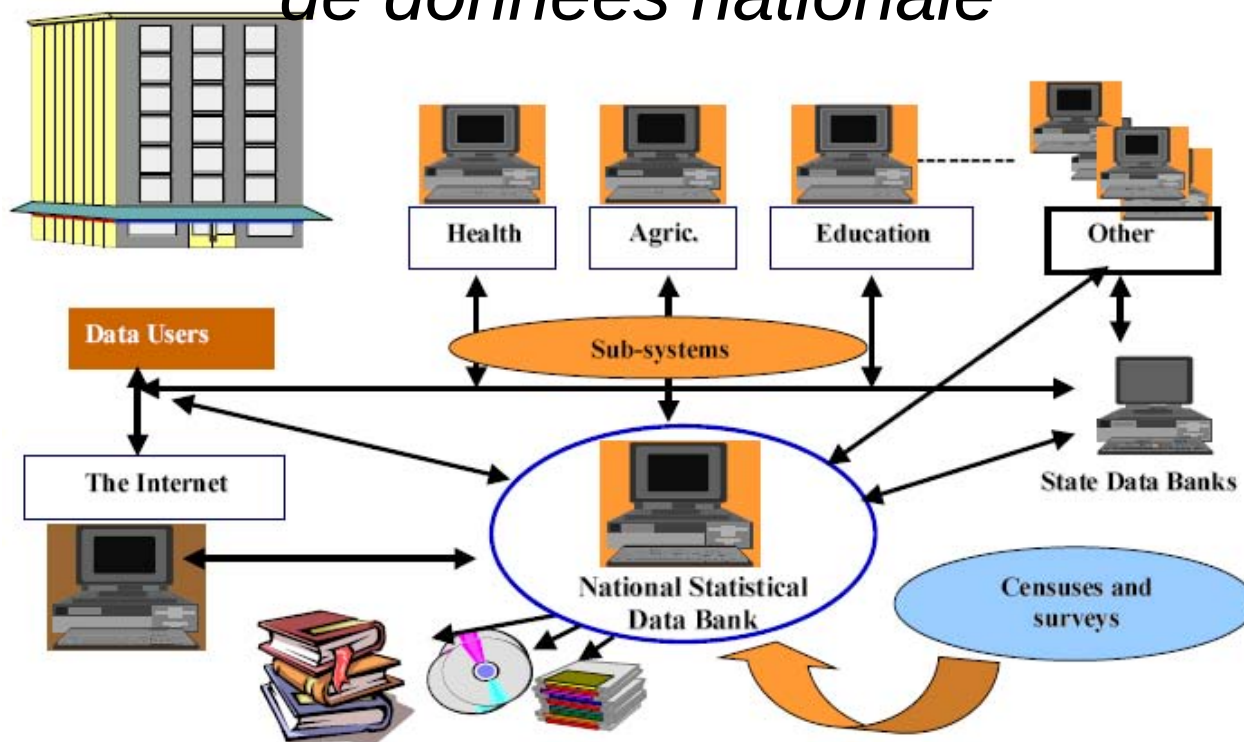
Systèmes réguliers

En Ouganda, un Groupe de Travail National Intégré de Suivi et Evaluation a été créé afin de rationaliser quinze systèmes de base de données différents à travers plusieurs secteurs

Composant	Possibilités de coordination				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Harmoniser les politiques et les budgets Coordonner la formation / allocation des ressources humaines Établir les communautés de la pratique (communities of practice) Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information				
Indicateurs	Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs				
Sources de données	Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière				
Gestion des données	Relier les dictionnaires et les bases de données "data warehouses" Oeuvrer à la cohérence et à la qualité des données Coordonner la transmission de données				

Plan de Développement Statistique du Nigéria

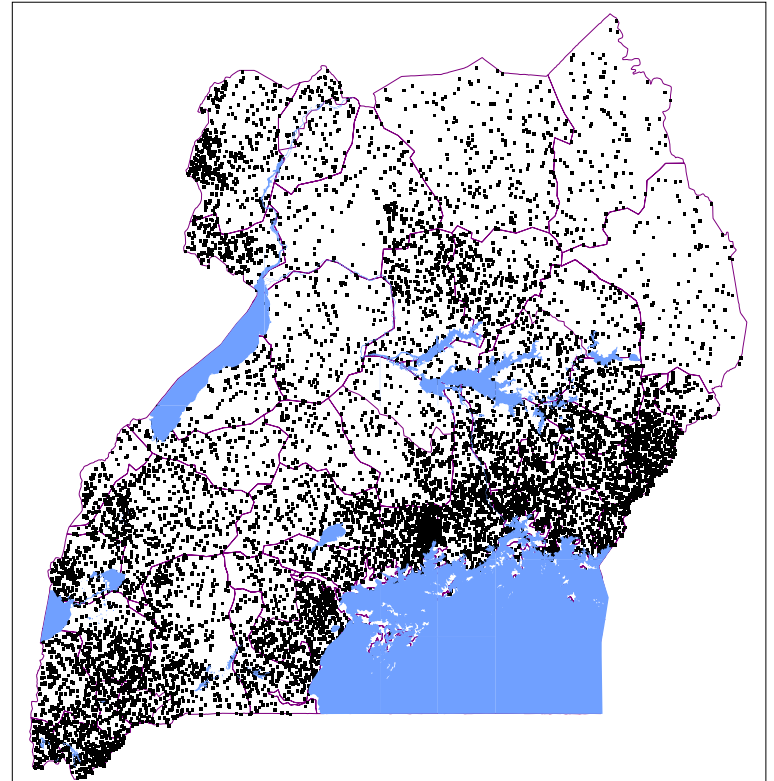
"une constellation de banques de données sectorielles avec la connectivité à la banque de données nationale"



Composant	Possibilités de coordination				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Harmoniser les politiques et les budgets Coordonner la formation / allocation des ressources humaines Établir les communautés de la pratique (communities of practice) Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information				
Indicateurs	Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs				
Sources de données	Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière				
Gestion des données	Relier les dictionnaires et les bases de données "data warehouses" Oeuvrer à la cohérence et à la qualité des données Coordonner la transmission de données				
Produits d'information	Analyser et présenter les données à travers les secteurs Synchroniser les rapports pour les mêmes utilisateurs				

Produits de l'information

- Systèmes d'information géographique
- Analyses transversales sectorielles par exemple dans le cadre du suivi de la pauvreté
- Rapports synchronisés



Composant	Possibilités de coordination				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Harmoniser les politiques et les budgets Coordonner la formation / allocation des ressources humaines Établir les communautés de la pratique (communities of practice) Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information				
Indicateurs	Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs				
Sources de données	Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière				
Gestion des données	Relier les dictionnaires et les bases de données "data warehouses" Oeuvrer à la cohérence et à la qualité des données Coordonner la transmission de données				
Produits d'information	Analyser et présenter les données à travers les secteurs Synchroniser les rapports pour les mêmes utilisateurs				
Diffusion et utilisation	Plaidoyer d'une seule voix Coordonner l'évaluation à travers les secteurs				

Outils pour une meilleure prise en compte des statistiques sectorielles dans la SNDS

La BAD travaille avec Le Groupe de Travail “Intersect” de Paris21 pour produire les directives supplémentaires d’élaboration des SNDS afin de mieux prendre en compte les aspects statistiques sectorielles dans la SNDS

- **Elaborer des outils pour aider les pays à mieux prendre en compte les problèmes statistiques sectoriels traditionnels dans la SNDS**
- **Études de cas (Nigeria, Uganda, etc.)**
- **Contribution des agences de l'ONU: FAO, BIT, UNESCO, OMS**
- **Groupe de discussion électronique**



Forum de discussion électronique

Pour partager vos idées et
expériences, Veuillez
souscrire svp à "Sectorlist" à :

[http://intersectweb.org/mailman/listinfo/
sectorlist_intersectweb.org](http://intersectweb.org/mailman/listinfo/sectorlist_intersectweb.org)

Ou adresser votre contribution à:
a.nshimyumuremyi@afdb.org



Equipe Multidisciplinaire de l'OIT
Bureau Sous-Régional d'Abidjan

**SEMINAIRE SUR LE LANCEMENT DE L'ASSISTANCE DE LA BAD AUX PAYS
MEMBRES D'AFRISTAT A L'ELABORATION DES STRATEGIES NATIONALES
DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE**

PRISE EN COMPTE DES STATISTIQUES DU TRAVAIL

Bamako, du 29 août au 1er septembre 2006

M. Honoré Toro DJERMA,
Spécialiste Senior en Statistiques du
Travail
BIT/Dakar

Août 2006

Introduction

La présente note se veut un plaidoyer et un appel à la prise en compte des statistiques du travail dans les stratégies nationales. Cet appel repose sur la nécessité et l'importance des statistiques fiables sur le marché du travail, l'état actuel des systèmes d'information sur le marché du travail.

Le développement des statistiques sectorielles sur le marché du travail et les questions d'emploi qui y sont liées exige des outils et des capacités statistiques appropriés dont certains d'entre eux sont mentionnés dans cette note.

Notre présentation s'articulera autour de trois points :

- (1) Statistiques du travail et SNDS : Rôle et importance des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) ;
- (2) Statistiques du travail et SNDS : Les faiblesses des SIMT dans la sous région ;
- (3) Statistiques du travail et SNDS : Prise en compte des statistiques du travail dans les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS)

1. Statistiques de travail et SNDS : Rôle et importance des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT)

Une demande toujours croissante et de plus en plus pressante en statistiques du travail :

La problématique de l'emploi est aujourd'hui l'une des plus grandes préoccupations du continent africain en témoigne la tenue à Ouagadougou du 8 au 9 septembre 2004 du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

Selon les recommandations et le plan d'action de ce Sommet, l'emploi et la lutte contre la pauvreté doivent être au centre des priorités des politiques économiques des pays africains. L'emploi devrait ainsi être au centre des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Le processus du suivi du Sommet ainsi que des politiques nationales de l'emploi, du DSRP, des ODM, des recommandations de la Commission Mondiale de la Dimension Sociale de la Mondialisation (CMDSM) implique :

- ☞ l'identification d'indicateurs pertinents qui permettent de mesurer les résultats concrets des actions entreprises périodiquement ;
- ☞ le renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail : amélioration des capacités techniques des structures productrices

des statistiques du travail, des statistiques sectorielles, des informations sur le marché du travail.

Pour appliquer donc les décisions du Sommet, les pays doivent avoir la capacité de mesurer l'impact des politiques et programmes mis en oeuvre, ce qui implique qu'ils disposent de :

- ☞ systèmes d'information efficaces sur le marché du travail ;
- ☞ capacités d'analyse de l'emploi et de la pauvreté ;
- ☞ outils statistiques simples d'informations facilitant la prise de décision sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes recommandés par le Sommet.

2. Statistiques du travail et SNDS : Faiblesses et insuffisances des systèmes d'informations sur le marché du travail

Les systèmes statistiques nationaux dans les pays africains au sud du Sahara et plus particulièrement des les pays membres d'AFRISTAT sont caractérisés par :

☞ **Un panorama de producteurs et d'utilisateurs d'informations statistiques sur l'emploi et la formation professionnelle.** Malheureusement, il n'existe ni de synergie entre les structures productrices, ni de cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs. Outre la multiplicité et la diversité de données produites sur l'emploi et la formation professionnelle, on constate que les informations disponibles sont en deçà des besoins et préoccupations des utilisateurs et souvent inadaptées à la demande

☞ **Un dysfonctionnement des systèmes actuels de statistiques du marché du travail**, dysfonctionnement caractérisé par :

- ✓ l'absence dans beaucoup de cas de cadre formel de coordination du système d'information statistique sur l'emploi et la formation professionnelle ;
- ✓ l'inexistence d'articulation entre les différents producteurs ;
- ✓ l'inexistence de cadre de concertation entre les différentes composantes (producteurs et utilisateurs) du système ;
- ✓ l'absence de cohérence et de coordination des activités de production statistique ;
- ✓ l'absence d'une composante « centralisateur et redistributeur » d'informations ;

☞ **Dans la plupart des pays, les activités relatives aux statistiques du travail au niveau des Ministères en charge du travail ou de l'emploi sont limitées.** Elles sont fondues dans d'autres services comme l'inspection du travail, la main d'œuvre ou l'informatique. Ces services sont généralement dirigés par des personnes qui ne sont toujours pas statisticiennes de profession et ne disposent pas de moyens matériels et financiers pour mener ses activités statistiques.

- ☞ **Tous les pays ne disposent pas d'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF)** et pour ceux qui en disposent, ces observatoires sont en général confrontés à des problèmes de ressources humaines adéquates, de moyens matériels et financiers limitant ainsi leurs activités.
- ☞ **Une faible importance accordée aux statistiques du travail en terme de moyens humains, matériels et financier.**

Ces faiblesses et insuffisances laissent transparaître un système incapable de rendre compte du fonctionnement (la dynamique et les tendances) du marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Etant entendu que les statistiques disponibles sont dépassées (trop anciennes) et / ou sont de qualité/fiabilité douteuse. Les systèmes nationaux d'information statistique sur l'emploi et la formation professionnelle ont sérieusement du mal à :

- ✓ fournir les informations nécessaires à la satisfaction des besoins des utilisateurs ;
- ✓ rendre disponibles, régulièrement et périodiquement, les informations à jour, fiables et de qualité (pertinentes et efficaces) sur l'emploi, le chômage, la dynamique du marché du travail, etc. ;
- ✓ mettre à la disposition des utilisateurs des informations opérationnelles sur l'offre et la demande de la formation professionnelle, conformément aux besoins du marché de l'emploi ;
- ✓ maîtriser l'environnement économique, en termes d'anticipation des besoins d'information statistique des opérateurs économiques dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- ✓ faire des projections sur l'évolution du fonctionnement du marché de l'emploi en vue d'une adaptation efficace de l'appareil de formation professionnelle aux besoins du marché (satisfaction des entreprises en main d'œuvre)

3. Statistiques de travail et SNDS : Prise en compte des statistiques du travail dans le SNDS

De tout ce qui précède, il ressort :

- ☞ la nécessité absolue de bâtir un soutien des décideurs politiques au sein des pays pour renforcer la composante statistiques du travail dans le processus SNDS ;
- ☞ la nécessité de définir des mécanismes de coordination fonctionnels en matière de statistiques du travail à travers le processus SNDS ;
- ☞ le résultat final du processus SNDS doit être une meilleure utilisation des statistiques du travail et un soutien accru des décideurs au renforcement du système d'information sur le marché du (SIMIT) ;

- ☞ la nécessité et l'importance d'obtenir des résultats fiables et à temps ;
- ☞ Les principaux problèmes et faiblesses et insuffisances des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) sont connus.

Pour répondre à toutes ces exigences et combler ces lacunes, chaque pays devra prévoir dans son SNDS des actions vigoureuses à entreprendre. A cet égard, les SNDS devront comporter une composante « Statistiques du travail » basée sur trois axes stratégiques :

Axe 1 :	Réorganisation et renforcement du système d'information sur le marché du travail (observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle, services de statistiques de travail (SST))
Axe 2 :	Relance de la production, la dissémination et l'analyse des statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle
Axe 3 :	Dynamisation de la coordination statistique et renforcement de la coopération avec les organisations sous-régionales et les autres partenaires au développement

De manière concrète :

En matière de cadre réglementaire et de gestion

Les Actions à prendre en compte sont :

- (1) Réorganiser le système d'information sur le marché du travail (SIMT) : il s'agira de :
 - ☞ Prendre les textes (ou relecture des textes) portant création et organisation des observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF) ;
 - ☞ Prendre les textes (ou relecture des textes) portant création et organisation des services des statistiques du travail des Ministères en charge du travail ;
- (2) Créer un cadre de coordination appropriée des statistiques du travail en menant les actions suivantes :
 - ☞ Identifier les principales parties intéressées par les statistiques du travail et les différentes sources existantes de ces statistiques et prendre des textes portant création et organisation d'un réseau de l'OEF ;
 - ☞ Prendre des textes portant création, organisation et mission du sous comité « Emploi et statistiques du travail » du comité de coordination statistique et établir un processus de concertations périodique ;
- (3) Identifier la portée des statistiques du travail et la responsabilisation de la gestion des données : Il s'agira essentiellement de :

- ☞ De mener un plaidoyer actif auprès des Etats n'ayant pas encore ratifié la convention 160 sur les statistiques du travail de le faire,
 - ☞ Prendre les textes désignant la structure « centralisateur » et « distributaire » des statistiques du travail au niveau du pays.
- (4) Renforcer la coordination statistique et la coopération avec les organisations sous-régionales, régionales et autres partenaires au développement. Cela consistera essentiellement à :
- ☞ Encourager l'approche sous régionale ou régionale des projets,
 - ☞ Développer les rencontres sous régionales des responsables des INS, des SST et des OEF,
 - ☞ Encourager la participation des SST et des OEF et aux rencontres sous régionales et régionales,
 - ☞ Développer les échanges entre les partenaires au développement par des communications des rapports de mission, des informations relatives aux activités des SST et des OEF.

Responsabilité : Ses différentes actions doivent être menées par le Ministère en charge du travail et/ou de l'emploi (OEF, SST) avec les appuis techniques des INS, du BIT.

Date : dès la première année

Coûts : Les coûts concernent les honoraires des consultants nationaux à prendre en charge par l'assistance financière des bailleurs de fonds.

La réorganisation et le renforcement des observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle, des services des statistiques du travail constituent des signaux forts d'engagement des autorités des pays à améliorer leur système d'information sur le marché du travail et à rendre plus efficace et performant.

En matière d'infrastructure statistique

Actions :

- (1) Chaque pays développera progressivement l'infrastructure statistique nationale appropriée. Les éléments principaux d'une telle infrastructure devraient inclure:
- ☞ une liste exhaustive et tenue à jour des établissements ou des entreprises, qui devrait répondre aux besoins des enquêtes ou des recensements, et être suffisamment détaillée pour permettre la sélection d'échantillons d'établissements ou d'entreprises ;
 - ☞ Un système coordonné pour la réalisation d'enquêtes ou de recensements des établissements ou des entreprises ;

- ☞ Un dispositif permettant de réaliser, à l'échelon national, un ensemble d'enquêtes, continues et coordonnées, auprès des ménages ou des personnes ;
 - ☞ Un accès, à des fins statistiques, aux sources administratives sous réserve de garanties appropriées quant à leur utilisation confidentielle.
- (2) Chaque pays établira des classifications types appropriées au niveau national et devra encourager et coordonner l'application de ces classifications, autant que possible, par tous les organismes intéressés.
- ☞ Diffuser les classifications internationales (CITP,...), régionales et sous régionales ;
 - ☞ Elaborer et adopter les classifications nationales types appropriées ;
 - ☞ Prendre des textes portant application et coordination des classifications
 - ☞
- (3) Chaque pays harmonisera au niveau national les concepts, définitions et la méthodologie de collecte et de calcul des indicateurs du marché du travail.
- ☞ Adopter et vulgariser les concepts, définitions et méthodologies en matière de statistiques du travail ;
 - ☞ Identifier et définir les indicateurs clés du marché du travail à renseigner et à suivre.

Responsabilité : OEF, SST, assistance technique des instituts de statistique, du BIT.

Date : Les actions pourront commencer progressivement à partir de la 2^{ème} année.

Coûts : Il s'agira des coûts des collectes pour la constitution de l'infrastructure statistique, des honoraires des consultants nationaux, des ateliers de validation et de diffusion des résultats. Ces différents coûts devront être pris en charge par l'assistance financière des bailleurs de fonds.

Concernant les opérations et procédures statistiques

Actions :

- (1) Chaque pays doit réaliser des enquêtes et des études pour relancer et accroître la production des informations statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle.

- ☞ Définir la vision stratégique à moyen terme, en définissant ce qu'on attend du système d'information du marché du travail à un horizon de 5 à 10 ans ;
- ☞ Elaborer et adopter un programme quinquennal d'actions prioritaires de collecte et d'études sur l'emploi, la formation professionnelle et la protection sociale ;
- ☞ Réaliser les enquêtes et études prévues par les programmes annuels d'activités des INS, OEF, SST ;
- ☞ Impliquer et faire participer les OEF et SST aux enquêtes nationales et recensements auprès des ménages, établissements organisés par les INS ;
- ☞ Elaborer et adopter un cahier de charge en matière de disponibilité, de publication et de diffusion des informations ;

(2) Chaque pays doit valoriser les sources administratives pour relancer et accroître la production des informations statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle.

- ☞ Faire l'évaluation de toutes les sources administratives relatives aux statistiques du travail ;
- ☞ Former les producteurs des données administratives en statistique ;
- ☞ Proposer des améliorations des fichiers administratifs ;
- ☞ former et sensibiliser les producteurs des sources administratives à la saisie des données conformément aux normes statistiques de qualité ;
- ☞ assurer une assistance technique régulière des instituts nationaux de statistique aux OEF et SST.

(3) Chaque pays devra développer l'analyse statistique sur le marché du travail et disposer d'un système permanent de dissémination de l'information ouvert aux professionnels et au public, sur le marché du travail et la sécurité sociale.

- ☞ Former les responsables des OEF et des SST en analyse statistique (bourse de formation dans une institution spécialisée) ;
- ☞ Organiser des séminaires nationaux en analyse statistique, interprétation et traduction en éléments de politiques ;
- ☞ Création au sein des OEF d'un centre de documentation et d'information pour une plus large connaissance du marché du travail et des possibilités d'insertion professionnelle.

(4) Les pays doivent faire une large diffusion de toutes les informations disponibles sur les statistiques du travail.

- ☞ Elaborer et mettre en place une politique de diffusion et de dissémination des résultats des enquêtes, études et autres travaux ;

- ☞ Répondre à toute demande d'information des services et partenaires concernés par les questions d'emploi et de formation ;

Responsabilité : INS, OEF, SST.

Date : Dès la première année

Coûts : coûts des programme d'enquêtes et d'études, des honoraires des consultants nationaux, des séminaires de validation et de dissémination de résultats d'enquêtes, d'études. L'assistance financière des bailleurs de fonds sera sollicitée pour couvrir ces coûts.

En matière de ressources humaines

Actions :

- (1) Renforcer les capacités en ressources humaines des observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF) et des SST. Il s'agira de :
 - ☞ Doter les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF) et les SST de ressources humaines en quantité et en qualité ;
 - ☞ Recrutement du personnel par les OEF ;
 - ☞ Mise à la disposition des OEF et SST des statisticiens par les INS ;
 - ☞ Définir les besoins en personnel et en formation du personnel des OEF et SST ;
 - ☞ Elaborer et adopter un programme quinquenal de formation et de recyclage du personnel des OEF et SST ;
 - ☞ Donner à tout le personnel des SST et des OEF ainsi qu'aux partenaires et membres du réseau des OEF, une formation de base en statistiques du travail ;
 - ☞ Offrir aux responsables des OEF et des SST une formation avancée en statistiques et dans l'utilisation des ordinateurs pour l'analyse statistique des données d'enquête (dispensé par une institution spécialisée ou par le BIT) ;
 - ☞ Dispenser au personnel recruté pour les OEF et les SST un séminaire sur les informations qualitatives sur le marché du travail et le suivi d'insertion professionnelle des personnes formées (dispensé par des experts du BIT) ;
 - ☞ Réaliser pour les membres du personnel des SST et des OEF des voyages d'étude et d'échange d'expériences auprès des autres pays.

Responsabilité : INS, OEF, SST, Ministères en charge du travail/emploi

Date : A partir de la première année

Coût : Les coûts concernent le financement des ateliers et séminaire de formation, les bourses de formation pour le personnel des OEF et SST, les coûts des voyages d'étude. Ces coûts devront être pris en charge par les Gouvernements et l'assistance financière des bailleurs de fonds.

Les infrastructures physiques

Actions :

- ☞ Mettre à la disposition des OEF et des SST des locaux et bureaux adéquats pour l'ensemble de leurs personnels ;
- ☞ Equiper les OEF et SST de matériels informatiques, de reproduction, et d'équipement audiovisuel adéquats ;
- ☞ Equiper les OEF de locaux et d'équipements nécessaires pour servir de centre de documentation et d'information sur l'emploi et la formation, ouvert aux professionnels et au public ;
- ☞ Doter les centres de documentation des OEF de base de données, et de rapports des organisations sous régionales et régionales (UEMOA, CEDEAO, CILLS, UA, etc..), des partenaires au développement (BIT, PNUD, UNESCO, Banque mondiale, FMI, BAD, OMS, FUNAP, UNICEF, etc..), des rapports d'études et d'enquêtes nationales ;
- ☞ Doter les OEF et SST de ressources budgétaires suffisantes.

Responsabilité : INS, OEF, SST, Ministères en charge du travail/emploi

Date : A partir de la première année

Coût : Les coûts concernent les équipements des OEF et SST en matériels informatiques, de reproduction et devront être pris en charge par les Gouvernements et l'assistance financière des bailleurs de fonds.

L'intégration des statistiques sociales sectorielles dans une SNDS : Le cas de l'Education

Sommaire

RESUME.....	2
I. INTRODUCTION : LE CONTEXTE ACTUEL.....	3
I-1 L'émergence du problème de la pauvreté.....	3
I.2 l'organisation des système de suivi des DSRP/OMD : un constat mitigé	3
I-3 Comment les systèmes statistiques réagissent-ils ?	3
I-4 Les trois piliers des statistiques démographiques et sociales	4
II. APPROCHE INTÉGRÉE DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DANS LE CADRE DU SYSTEME DE SUIVI DE LA PAUVRETE.....	5
II.1 Le système d'information de suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP)	5
II.2 Les outils de la programmation sectorielle.....	7
II.3 Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales	8
III. LE CAS DE L'EDUCATION.....	9
III.1 La structure de l'enseignement	10
III.2 Le pilotage et la gestion du système éducatif.....	10
III.3 Le compte satellite de l'éducation.....	11
III.4 Applications du compte satellite de l'éducation	12
III.5 Conclusions intermédiaires	12
IV. CONCLUSION	13
IV.1 La démarche du compte satellite structure les statistiques sociales sectorielles.....	13
IV.2 Les statistiques sociales sectorielles face aux principes de la SNDS	13
Annexes.....	14
ANNEXE 1 : LES COMPTES SATELLITES DES SECTEURS SOCIAUX	15
I. Justification des comptes satellites dans les secteurs sociaux	15
II. Introduction à la construction des comptes satellites	17
ANNEXE 2 : L'EXEMPLE DU MINISTERE DE L'EDUCATION AU MALI.....	18
I. Remarques générales sur le fonctionnement du Ministère	18
II. Le système d'information du secteur éducation.....	18
III. Les progrès en cours dans le secteur éducation.....	19

RESUME

Depuis une douzaine d'années, avec le développement des SRP, les demandes pour plus de statistiques sociales sectorielles (les indicateurs) et de meilleures qualité et délai explosent. Les domaines concernés ont été d'abord l'éducation et la santé, mais aussi l'emploi, le développement rural, les conditions de vie des ménages. Cette situation a des répercussions déstabilisatrices sur les SSN en général et l'INS en particulier : multiplication des enquêtes auprès des ménages, apparition de nouveaux acteurs institutionnels (observatoires de la pauvreté) etc.

En conséquence, de nombreuses activités sont sous-traitées à l'extérieur à des intervenants financés par les partenaires techniques et financiers. Les conséquences de cette *dispersion* sont, d'une part, que les informations qui sortent des services centraux ne sont pas toujours vérifiées et que d'autre part, les plans d'actions régionaux sont arbitrés avec retard, ce qui limite leur mise en œuvre.

Ce bouleversement du paysage statistique se concrétise par la multiplicité des acteurs impliquées, qui sont d'ailleurs souvent ceux-la mêmes qui travaillaient déjà avec l'INS sur les statistiques et synthèses économiques :

- Le Ministère du Plan où la cellule DSRP est souvent localisée ;
- Le Ministère des Finances chargés des CDMT et budgets de programmes ;
- Les Ministères sectoriels au triple niveau de leurs services de planification, de leur direction financière et des services déconcentrés.
- Les entreprises (secteur moderne ou informel), y compris les établissements de santé ou d'éducation.
- Les ménages, les ONG, les autres associations de la société civile, etc.

Il devient donc urgent que les SNDS non seulement prennent en compte explicitement ces « nouvelles » composantes, mais aussi approfondissent les conditions de renforcement des infrastructures statistiques qu'elles supposent :

- des données démographiques régionalisées de qualité et permettant des prévisions affinées
- des répertoires mieux gérés et à jour pour des bases de sondage ménages actualisées
- de nouvelles nomenclatures budgétaires par finalité (budgets de programmes) ;
- des systèmes de comptes économiques débouchant sur le calcul de coûts paramétriques fiables nécessaires aux prévisions budgétaires à moyen terme (CDMT).

L'objectif de cette présentation est d'approfondir la prise de conscience par les INS de l'importance des statistiques sociales et dans le même temps de la nécessité de cadrer leurs interventions dans ce domaine, compte tenu des limites en matière de ressources humaines et financières. La présentation n'abordera pas faute de temps l'ensemble des statistiques sociales ; les statistiques sur l'emploi feront l'objet d'un séminaire spécifique, ultérieurement. Pour chaque secteur retenu (ici les statistiques de l'éducation), l'objectif visé est de proposer un schéma-type du contenu d'une SNDS. A noter que la SNDS doit se centrer sur les besoins que l'ensemble du SSN peut satisfaire.

I. INTRODUCTION : LE CONTEXTE ACTUEL

I-1 L'émergence du problème de la pauvreté

Les politiques de réduction de la pauvreté ont des conséquences lourdes sur les besoins en informations des acteurs impliqués et donc sur l'organisation des producteurs d'information (INS, services statistiques des ministères sectoriels) et les outils dont ils doivent se doter. Dans le contexte de crise économique et sociale à laquelle font face les pays africains, l'attente des utilisateurs vis-à-vis de la statistique a beaucoup évolué. Le suivi des DSRP et des OMD suscite en effet, une demande considérable d'informations sur les conditions de vie de la population et sur les secteurs du domaine démographique et social. Toutefois, cette demande multiforme est souvent mal exprimée quand elle provient des pays (gouvernements, autorités locales, université, centre de recherche, secteur privé, ONG), ou profuse et peu cohérente, quand elle provient de l'extérieur (organisations internationales et partenaires au développement) : tout ceci exerce une pression désordonnée, sur des systèmes statistiques nationaux encore fragiles. En outre, cette demande exigera de plus en plus d'informations finement localisées, notamment pour identifier les poches de pauvreté.

Les opérations mises au point au cours des décennies précédentes, généralement quantitatives, lourdes et destinées plus à faire des comptes et des études qu'à décrire une situation et à fonder une action, ne correspondent plus à cette demande. Si, par la suite, les exigences de qualité et de rapidité ont conduit à de multiples réalisations associant les INS et les partenaires au développement, l'exigence de localisation fine est, semble-t-il, restée largement sans conséquences.

I.2 l'organisation des système de suivi des DSRP/OMD : un constat mitigé

Le mécanisme de suivi et évaluation des DSRP/OMD s'inscrit dans la perspective d'une connaissance approfondie des réalités qui déterminent le phénomène de la pauvreté, son évolution et ses conséquences. Dans une telle vision, il convient de mettre l'accent sur deux principaux aspects : on peut noter d'une part les grandes difficultés que rencontre la plupart des pays PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) pour bâtir un système de suivi et évaluation de leur stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autre part, l'introduction d'outils de plus en plus sophistiqués en général proposés par les partenaires techniques et financiers pour gérer une aide financière budgétisée : il s'agit des Budgets Programmes et des CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme).

Face à ces nouveaux défis, il s'agit d'évaluer la cohérence du réseau des différents acteurs impliqués : la cellule DRSP (ministère du Plan) ; la direction du Budget (ministère des Finances) ; les DAF des ministères sociaux ; l'INS ; les PTF ; la société civile et le secteur privé, avant de proposer une approche plus globale au niveau des secteurs prioritaires (ici l'éducation) pour aider à résoudre les éventuelles difficultés, dans un contexte de développement de l'aide budgétisée.

I-3 Comment les systèmes statistiques réagissent-ils ?

Les systèmes statistiques nationaux dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont en état de grande faiblesse, pour les raisons suivantes :

- les ressources humaines, même bien formées, sont mal rétribuées et peu utilisées, donc non motivées à rester dans la statistique publique ;
- les institutions statistiques souffrent d'une organisation désuète et manquent de ressources budgétaires régulières ; elles peinent à organiser un « système statistique » cohérent et à fédérer les ressources extérieures;

- les responsabilités techniques manquent de coordination efficace, particulièrement pour les pays francophones qui ont opté pour des systèmes statistiques décentralisés ;

Les PTF sont à la fois inquiets de l'insuffisance des données disponibles et réticents à s'engager dans des opérations lourdes et coûteuses, requérant une bonne coordination entre eux ; la difficulté qu'éprouvent les pays à boucler le budget de leur RGPH, en est l'illustration.

La communauté internationale a joué en cette matière un rôle paradoxal : d'une part, en imposant des mesures drastiques et brutales d'ajustement structurel, elle a privé les instituts de statistique de la faculté de recruter de nouveaux agents et même de seulement remplacer ceux qui partaient ; d'autre part, elle a conduit – et aidé financièrement – les systèmes statistique à entreprendre des opérations plus directement liées à la demande que par le passé (et, lorsque le financement suivait, certains INS ont correctement assumé leur responsabilité technique) ; mais la faiblesse institutionnelle demeure.

Pour sortir de cette situation complexe, il n'existe pas une réponse unique, mais une vision globale et cohérente est nécessaire. Deux types d'approche sont en cours : (i) l'un est de caractère plutôt institutionnel, s'exprime à travers les SNDS développées dans un nombre croissant de pays ; (ii) l'autre plus opérationnel ou instrumental, passe par la mise en œuvre de grandes opérations statistiques, telles les RGPH ou les comptes nationaux dont l'élaboration requiert une organisation solide et une parfaite coordination.

Concernant les statistiques sociales, principalement les trois secteurs clés que sont l'Emploi, l'Education et la Santé, leurs systèmes d'information reposent sur la disponibilité de données démographiques à jour et bénéficient, au moins pour les secteurs « producteurs » (Education, Santé), d'outils nouveaux pour la gestion et la prévision budgétaires (budgets de programmes et CDMT).

I-4 Les trois piliers des statistiques démographiques et sociales

L'information statistique en matières démographique et sociale est basée sur trois grandes catégories d'opérations : (i) les recensements de population, (ii) les enquêtes par sondage et (iii) les opérations administratives des ministères sectoriels. Les principales caractéristiques de ces trois catégories sont :

LES RECENSEMENTS DE POPULATION

La plupart des pays du monde (à l'exception de ceux d'Europe du Nord) réalisent tous les 10 ans (recommandations des Nations-Unies) un recensement de population. Pour les pays en développement, ceux d'Afrique sub-saharienne en particulier, la conduite plus ou moins régulière de recensements a reposé sur efforts de l'UNFP qui les a, dans un premier temps, financés, avant de partager le fardeau avec d'autres bailleurs, mais qui continue de contribuer à leur conception et à leur mise en œuvre technique. Même si le rythme décennal n'a pas toujours pu être respecté, nombreux sont les pays d'Afrique qui possèdent maintenant des données de base sur leur population et ont acquis l'expérience nécessaire pour les collecter.

LES ENQUETES PAR SONDAJE

A partir des années 60-70, beaucoup de pays africains ont réalisé des enquêtes – le plus souvent assez lourdes – portant sur divers aspects de la vie des populations : démographie, migrations, conditions de vie des ménages, budgets familiaux et consommation, emploi, santé, logement, agriculture, etc. Durant les années 80-90, on note une diminution du nombre d'enquêtes lourdes quantitatives (à l'exception des EDS) au profit et d'une grande variété d'enquêtes assez légères et plus qualitatives. Depuis 2000, les enquêtes quantitatives auprès

des ménages ont repris mais s'orientant surtout sur les aspects de la pauvreté ou sur les secteurs sociaux (dont l'emploi).

Pour constituer les bases de sondages, les recensements démographiques ont pris la relève des recensements administratifs dans ce rôle technique. Cette utilisation des recensements est souvent mise en avant pour en justifier la réalisation ; sans eux, donc sans la base de sondage qu'ils seraient seuls à même de constituer, il ne pourrait y avoir de bonnes enquêtes socio-démographiques.

Toutefois, ce principe connaît de plus en plus d'exceptions, d'une part parce que les recensements sont souvent trop anciens pour constituer une base de sondage valable – et ce d'autant plus que les sociétés évoluent plus vite maintenant que naguère –, d'autre part parce que beaucoup d'enquêtes requièrent des échantillons plus « pointus » que ceux que peuvent fournir les recensements.

LES STATISTIQUES ADMINISTRATIVES SECTORIELLES

Dans certains domaines, les statistiques de base sont essentiellement d'origine administrative. C'est le cas de ceux de l'Éducation et de la Santé où des comptes-rendus annuels sont établis dans les unités de base (écoles, centres de soin) puis compilés pour donner lieu à des rapports nationaux.

Le problème est que les rapports en question ne sont pas toujours établis de façon exhaustive (nombre d'établissements ne répondent pas et le secteur privé est mal couvert voire pas du tout) et que le processus de transmission des rapports entre les différents échelons administratifs et de leur contrôle est mal maîtrisé.

D'une façon générale, les administrations détiennent des informations qui, pour n'être pas toujours de nature proprement statistique, peuvent utilement compléter un système d'information. Malheureusement, la mobilisation de ces informations est très difficile dans la mesure où elles sont souvent éparses, non centralisées ou non cohérentes.

Il faut enfin souligner la totale indépendance de ces outils par rapport aux deux précédents : méthodes et circuits de collecte sont différents ; dans la plupart des pays francophones, les administrations responsables sont distinctes et les relations entre elles peu développées et très ponctuelles. Ainsi, il semble que fort peu de bénéfices en aient été tirés au stade de l'analyse.

II. APPROCHE INTÉGRÉE DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DANS LE CADRE DU SYSTÈME DE SUIVI DE LA PAUVRETE

II.1 Le système d'information de suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP)

Après une période de forte déstabilisation liée aux innombrables demandes disparates des PTF (voir ci-dessus), il convenait de reprendre tout cela dans un logique qui soit adaptée, simple et efficace ; AFRISTAT avec le CRESMIC¹ a pu ainsi traiter les aspects du SIRP avec l'identification des différentes dimensions qui le caractérisent et des trois sous-systèmes qui le composent. Quatre dimensions ont été identifiées par AFRISTAT pour la mise en place d'un SIRP opérationnel :

- a) La dimension ressources humaines : il s'agit de mobiliser les techniciens et de promouvoir un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines compétentes et qualifiées. Dans un premier temps, un rôle multiple (de la collecte des données de base à la validation finale des résultats analysés)

¹ CRESMIC : Cadre de référence et support méthodologique minimum pour la conception et la mise en œuvre d'un système d'information pour le suivi des DSRP/OMD

est à envisager pour les services statistiques ou administratifs impliqués dans le suivi des SRP/OMD. Ensuite, une spécialisation des différentes structures peut être opérée.

- b) La dimension institutionnelle : elle consiste à animer le réseau des intervenants institutionnels pour que l'information puisse circuler de façon optimale. C'est à ce niveau que sont gérées les questions liées au financement du système, à court et moyen termes, assurant la pérennisation des outils développés. Ces activités sont à impulser par une cellule de coordination comme le Conseil national de la Statistique.
- c) La dimension spatiale : elle représente le « cahier des charges » du système d'information (la base de données sur la pauvreté) qui doit spécifier les données à collecter et l'organisation de l'information pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc. ainsi que les niveaux de désagrégation à retenir.
- d) La dimension temporelle : La dynamique que sous-tend cette dimension se réfère à l'obligation de rendre compte régulièrement, et de mesurer le rythme des changements intervenus par rapport aux objectifs visés. Cela suppose la production périodique d'un rapport d'avancement des activités à diffuser à l'ensemble des parties prenantes intégrant leurs éventuels feedbacks.

Toujours selon CRESMIC, le système d'information peut être décomposé en trois sous-systèmes pour satisfaire la demande d'informations nécessaires pour le suivi/évaluation des DSRP et des OMD :

- a) Le sous-système de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages : il s'agit de la production systématique des indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'information de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans les SRP/OMD. Il fournit essentiellement des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, des besoins essentiels, des capacités ou opportunités et de l'exclusion sociale.
- b) Le sous-système de suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets (PPP) des DSRP/CSLP : Il concerne principalement des indicateurs d'inputs et des indicateurs d'outputs de réalisations physiques et financières à produire tant au niveau central que local, basés sur les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et des budgets programmes à établir par les ministères sectoriels en collaboration avec Ministère de l'Economie et des Finances.
- c) Le sous-système des évaluations d'impacts des politiques ou programmes : il s'agit surtout d'études spécifiques. Ces études ont un champ plus restreint et ont pour objectif de mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement porté les résultats attendus. Ce dernier sous-système permet d'assurer la cohérence entre les deux premiers sous-systèmes et s'insère bien dans le processus de révision des DSRP/CSLP.

La liaison entre les trois sous-systèmes procède de la chaîne logique des résultats d'une politique, d'un programme ou d'un projet. On s'intéressera ici surtout au 2^{ème} sous-système, le moins utilisé jusqu'à présent en dépit de ses conséquences centrales. Les raisons de cette sous-utilisation sont imputables à la mauvaise qualité des coûts unitaires (ou paramétriques) nécessaires à la programmation sectorielle ainsi qu'à l'absence de nomenclature de finalité fonctionnelle disponible pour les services du budget.

En effet, le rapport d'avancement annuel du DRSP et notamment des PPP se doit d'analyser les situations sur le terrain. Il permet d'apprécier la répercussion des PPP sur les conditions de vie des populations. Il est également utilisé pour juger l'efficacité, la pertinence des interventions mises en œuvre en matière de réduction de la pauvreté. Il permet alors soit de continuer les politiques en cours, soit les réorienter ou encore faire d'autres choix. Les besoins d'information pour l'évaluation nécessitent que les Objectifs des DSRP soient Spécifiquement

Mesurables (OSM), afin de faciliter la production des indicateurs macro-économiques et financiers notamment sectoriels, mais aussi globaux. Le développement d'une nomenclature de finalité basés sur les OSM apparaît donc comme une condition de réussite.

II.2 Les outils de la programmation sectorielle

L'existence de stratégies sectorielles facilite l'élaboration d'un plan global. Elle doivent toutefois être reflétées au plan budgétaire et prendre en compte l'ensemble des dépenses des secteurs concernés. Dans la pratique, les secteurs prioritaires sont couverts par des stratégies bien définies. C'est là l'un des impacts importants de la mise en place d'approche par programmes sectoriels et des politiques de lutte contre la pauvreté.

Cependant, la faiblesse des structures de pilotage des politiques sectorielles couplées aux manques de données fiables sur l'exécution et du suivi budgétaire rendent délicate la formulation d'une bonne stratégie sectorielle, en termes techniques ou institutionnels.

LE BUDGET DE PROGRAMMES : UNE ETAPE PREALABLE

Les budgets programmes partent de l'opérationnalisation de la vision de développement et de la traduction des stratégies sectorielles en des plans d'action et programmes d'activité prioritaires ayant une incidence réelle sur la croissance économique, sur l'efficacité des services publics et compatibles avec les objectifs de réduction de la pauvreté. Ils ont pour but d'assurer une meilleure allocation budgétaire dans le cadre de l'amélioration de la production des services publics essentiels et des infrastructures de base.

Le principal changement entraîné par la pratique des Budgets de Programmes est une plus grande responsabilisation des ministères dépensiers sur les différentes étapes du processus budgétaire. Celle-ci se traduit par une sorte de contrat de performance dans lequel les ministères sont engagés vis à vis des résultats de leur gestion dans la mesure où ils se reconnaissent dans les objectifs budgétaires et exécutent eux-mêmes le budget. Par ailleurs, les ministères sectoriels sont tenus d'élaborer des rapports périodiques d'exécution budgétaire avec les niveaux des indicateurs permettant le suivi/évaluation de leur budget

LE CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT) : UN LIEN PRIVILEGIE AVEC LES SRP

Dans les relations entre ministères sectoriels et centraux, le processus CDMT ambitionne la connexion entre la conduite des politiques budgétaires et les axes stratégiques des SLP, encore trop peu intégrés dans les programmations nationales. L'affirmation d'une volonté des partenaires extérieurs de privilégier progressivement l'aide budgétaire implique d'améliorer la crédibilité de la gestion budgétaire des Etats bénéficiaires de l'aide.

Pratiquement, la réalisation des objectifs d'allégement de la pauvreté nécessite une prise en compte des stratégies dans les budgets nationaux. Les dépenses publiques peuvent influencer de diverses manières la lutte contre la pauvreté : orientation de la politique budgétaire en faveur des pauvres, mesures incluses dans le budget, niveau des ressources budgétisées pour soutenir la lutte contre la pauvreté...

La prise en compte de tous ces aspects nécessite une forte liaison entre les objectifs du DRSP et la programmation des dépenses publiques. La mise en place des CDMT doit être l'occasion de revoir le système de programmation des dépenses publiques. C'est l'une des conditions nécessaires pour une utilisation optimale des ressources nationales.

Par ailleurs, la mise en place des CDMT est liée aux réformes budgétaires. Les pratiques de budgétisation à moyen terme visent à améliorer la prise en compte de la contrainte macro-économique dans les programmes de dépenses publiques et à accroître l'efficacité des décisions en favorisant les réallocations ainsi que la détermination de priorités.

Les CDMT constituent une étape vers la mise en place des systèmes de gestion orientés par les résultats. Cette orientation apparaît dans les réformes budgétaires, mais aussi dans le souci

d'une utilisation efficace des sommes libérées par les annulations de dette. En particulier, le renforcement des processus CDMT doit :

- aider à assurer l'insertion du budget dans une stratégie macro-économique qui prenne en compte les scénarii possibles, et notamment les possibles accroissements de l'aide ;
- aider à présenter une vision unifiée de la programmation des politiques publiques et des diverses sources de financement, conformément aux procédures nationales ;
- éviter le risque, avec l'accroissement du volume d'aide, de pousser au retour aux budgets de développement séparés ;
- appuyer le développement des stratégies sectorielles en : (i) facilitant l'accès aux financements ; (ii) mettant en œuvre les techniques d'évaluation des besoins et de projection des coûts à l'aide de méthodes simples ; (iii) proposant des possibilités de scénarii différents fondés sur les priorités définies au niveau national ; (iv) renforçant progressivement les mécanismes de gestion sectorielle dans le sens d'une meilleure prise en compte des techniques de gestion par les résultats

II.3 Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales

A NOUVELLE DONNE, NOUVELLE APPROCHE

La nouvelle donne, telle qu'on l'a décrite dans la première partie, n'a pas été prise en compte sous tous ses aspects par les systèmes statistiques nationaux, notamment pour ce qui est des recensements. La voie suggérée est de s'engager vers une approche intégrée du domaine des statistiques démographiques et sociales. Cette idée est déjà au centre du domaine des statistiques économiques avec la comptabilité nationale comme pivot. Mais, dans le domaine socio-démographique, elle n'a pas induit de progrès, manquant d'un « outil d'intégration ».

Aucun progrès d'ordre conceptuel et institutionnel ne peut être réalisé s'il ne s'appuie sur une batterie d'outils (remarque d'autant plus valable pour les pays aux ressources humaines qualifiées rares). Ces outils, sans dicter la voie à suivre, doivent permettre de donner vie à celle qui a été choisie.

PLUS DE DETAILS SUR UNE APPROCHE INTEGREE

On peut définir un système intégré comme un ensemble d'opérations complémentaires, au niveau du contenu (traiter tous les sujets y compris les données budgétaires, sans dupliquer les efforts) et au niveau technique (concepts et définition, nomenclatures, base de sondage, cadres comptables, analyse des résultats, etc.). Chacune de ces opérations trouve sa place dans le système intégré selon sa propre logique et sa propre cohérence interne. En réalité, l'approche proposée ici pour les statistiques démographiques et sociales ne bouleverse nullement les grandes lignes de la situation actuelle : les trois piliers des statistiques démographiques et sociales demeurent, avec quelques modifications de contenu.

Il s'agit de proposer des pistes de réflexion en vue d'une meilleure utilisation de chacun d'eux, d'une meilleure complémentarité entre eux et d'un enrichissement des uns par les autres grâce à l'introduction d'un outil d'intégration.

Les collectes par voie administrative dans des domaines sociaux sont à maintenir et si possible améliorés, en s'intégrant dans le système élargi d'information socio-démographique : ce point est développé plus avant à partir de la présentation des comptes satellites.

LES COMPTES SATELLITES COMME OUTIL D'INTEGRATION INTRA-SECTORIELLE

L'expérience menée par AFRISTAT avec le CRESMIC sur le suivi en réalisation des politiques et programmes par axe stratégique a permis de constater qu'il existe un « vide statistique » entre le CSLP (phase de planification) et les CDMT (phase de financement) : il est très difficile pour les planificateurs sectoriels de chiffrer le coût d'une politique ou d'un

programme de réduction de la pauvreté (exemple coût de l'accroissement du taux de scolarisation ou de fréquentation des centres de santé) ; de même, les budgétaires ne parviennent pas à traduire une dépense prévue en termes d'actions quantifiées (exemple : combien d'écoles ou de centres de santé peuvent être aménagés). Les comptes satellites comblent ce vide : en effet, ils consistent à élaborer la série de tableaux dans lesquels sont organisées les diverses dépenses en éducation ou santé d'une nation. Ils se distinguent d'autres formes de revue des dépenses par les éléments suivants :

- une classification rigoureuse des types et fonctions des dépenses et de tous les acteurs du système sectoriel ;
- une comptabilité complète de toutes les dépenses du secteur, indépendamment de l'origine, de la destination ou de l'objet de la dépense ;
- une approche rigoureuse dans le recueil, la classification et l'estimation de tous les flux financiers liés aux dépenses du secteur ;
- une structure destinée à l'analyse en continu (par opposition à une étude occasionnelle).

LA BASE DE DONNEES LOCALES COMME OUTIL D'INTEGRATION PLURI-SECTORIELLE

Concernant la dimension régionale, l'outil d'intégration des statistiques démographiques et sociales, serait la base de données locales. La base de données locales est à constituer à partir des données descriptives des localités et des résultats résumés des dénombrements qui y ont été effectués lors des recensements. Associée à un système d'information géographique (SIG), elle permettra de produire des cartes thématiques beaucoup plus accessibles pour les utilisateurs que les tableaux statistiques classiques.

Ainsi, le recensement deviendrait « recensement général de la population, des habitations et des localités (RGPHL) ». Sa méthodologie, très voisine de celle des recensements traditionnels, consiste à se concentrer sur les caractéristiques de base de la population et des logements d'une part, la description des lieux de vie (qu'on appellera « localités » et qui comprennent les villages ruraux et les quartiers urbains) d'autre part. Le « questionnaire localité », généralisation de l'actuel « questionnaire village », deviendrait une pièce maîtresse du dispositif.

III. LE CAS DE L'EDUCATION

L'emploi et l'éducation sont sans doute parmi les principaux facteurs de lutte contre la pauvreté. De plus, le renforcement de la concurrence économique mondiale et l'ouverture des marchés soulignent la nécessité d'avoir une main d'œuvre toujours plus qualifiée et plus instruite et dont les qualifications sont uniformément réparties parmi la population.

L'éducation revêt une importance avérée dans la société moderne africaine. Facteur clé de cohésion nationale, vecteur attendu de justice sociale, l'éducation se voit également de plus en plus attribuée un rôle moteur dans la croissance économique via le développements des emplois qualifiés. Partout dans le monde, les gouvernements veulent jouer un rôle essentiel dans l'apport d'une instruction aux populations. Ainsi, *l'éducation pour tous* constitue un pôle central des Objectifs de Développement pour le Millénaire.

L'alphabétisation et l'instruction contribuent à l'amélioration de la condition humaine plus que toute autre politique. Or selon le FMI les données récentes montrent que le taux d'achèvement des études primaires est en moyenne de 59% en Afrique sub-saharienne.

Les programmes nationaux en Afrique en faveur de l'éducation pour tous sont donc des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de Plans Décennaux de Développement de l'Education. Ce sont des programmes sectoriels qui visent une scolarisation primaire universelle complète de qualité.

III.1 La structure de l'enseignement

Le système éducatif est constitué des établissements et des programmes par lesquels l'éducation, dans toutes ses catégories et à tous les niveaux, est dispensée à la population. Il comprend l'éducation de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle et initiale. L'alphabétisation en est un appendice. Ce système définit les grands axes suivant lesquels l'Etat et ses partenaires concentrent leurs efforts pour le développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement. La structure de l'enseignement comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle

L'éducation formelle comprend :

- *l'éducation préscolaire*, destiné aux enfants de 3 à 6 ans et constituée de 3 niveaux: petite, moyenne et grande section ;
- *l'enseignement primaire*, d'une durée de 6 ans (en général), il recrute en priorité les enfants de 7 ans ;
- *l'enseignement moyen ou secondaire du premier cycle*, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen dont le cycle dure 4 ans de la 6^{ème} à la 3^{ème} ;
- *L'enseignement secondaire, général, ou du second cycle* : Il comprend 3 années d'études et est sanctionné par le Bac
- *L'enseignement technique et de la formation professionnelle* : C'est un enseignement dispensé dans les lycées techniques et dans des écoles de formation professionnelle
- *L'enseignement supérieur* : C'est un enseignement au-delà du Bac

L'éducation non formelle comprend :

- *L'alphabétisation* : Elle concerne les personnes de plus de 15 ans. Les ONG, organismes de développement, associations culturelles et ministères participent à sa mise en œuvre.
- *Les écoles communautaires de base* : Elles prennent en charges les enfants non scolarisés ou déscolarisés, leur donnant accès à une éducation de base à dominante pratique.
- *Les écoles de troisième type* : Ce sont les écoles « hors normes » gérées par des organismes non formels. Entrent ainsi dans ce type, les écoles coraniques.

III.2 Le pilotage et la gestion du système éducatif

L'objectif est triple : (i) mettre en place le cadre organisationnel et fonctionnel des Ministères de l'éducation ; (ii) affermir la gestion financière par la mise en place progressive de Budgets Programmes en lien avec le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), de délégations de crédits ; (iii) renforcer les capacités des responsables centraux et déconcentrés par la formation des différents cadres à la planification à la gestion et au pilotage du système.

PLANIFICATION ET STATISTIQUES EDUCATIVES

Dans tous les pays, les directions de la planification des ministères de l'éducation réalisent annuellement un recensement des établissements scolaires. Cependant ces systèmes sont souvent incomplets, concernant notamment les secteurs privé ou communautaire. La publication des résultats de ce travail est souvent tardive et peu analysée, donc sous- utilisée.

SUIVI BUDGETAIRE

L'exécution d'une politique sectorielle ou globale ne peut être opérationnelle et soutenable sans un suivi budgétaire fiable et sans retard. Elle doit prendre en compte des informations détaillés et codifiées sur l'exécution des années précédentes. Les objectifs sont :

- *Au niveau de l'éducation de base* : i) d'améliorer l'accès et la rétention par la construction ou la réhabilitation d'écoles équipées, avec un recours prioritaire aux classes multigrades en zone rurale et en recrutant d'avantage d'enseignants ; (ii) sensibiliser la population sur

la scolarisation des filles en zones rurales ; (iii) prendre en compte le fait que le secteur privé accueillera un nombre croissant d'élèves ; (iv) améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement par la réforme curriculaire des programmes et une professionnalisation de la formation initiale et continue.

- *Au niveau de l'éducation non formelle* : (i) de favoriser la mise en place de centres permanents d'alphabétisation et de formation ; (ii) d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes d'alphabétisation, par la mise en place d'un plan de formation de formateurs et des outils pédagogiques et didactiques ad hoc.

III.3 Le compte satellite de l'éducation

La construction du compte satellite de l'éducation va permettre de :

- rassembler de manière exhaustive les flux monétaires relatifs à l'éducation et de les structurer pour faire apparaître les flux intéressant prioritairement les gestionnaires ;
- rassembler progressivement les données non monétaires du domaine (nombre d'écoles, effectif des élèves par niveau, etc.) et les articuler avec les données précédentes.

Pour son domaine, le compte satellite répond aux trois questions fondamentales : (i) qui finance ? (ii) qui produit ? et (iii) quel est le résultat de la dépense, qui en bénéficie ?

CONTOURS DU FINANCEMENT DE L'EDUCATION

On peut retenir comme dépense de l'éducation toutes les dépenses qui concourent à la transmission directe de connaissances dans le cadre d'une « communication organisée et suivie visant à susciter l'apprentissage » selon la définition proposée par l'UNESCO.

Le critère n'est pas celui de l'âge de l'individu bénéficiaire de l'acte mais celui du cadre formel au sein duquel est organisé l'acte éducatif ainsi défini. L'inspiration étant d'ordre fonctionnel, les dépenses à prendre en compte ne dépendent pas de la nature institutionnelle du centre organisateur de l'acte éducatif.

Les dépenses publiques d'enseignement comprennent les dépenses consacrées aux services fournis aux élèves et étudiants et autres apprenants à titre individuel et les dépenses consacrées aux services fournis à titre collectif. Les frais généraux liés à l'administration ou au fonctionnement d'un groupe d'établissements d'enseignement sont considérés comme des dépenses individuelles. Les services collectifs concernent l'élaboration et l'administration des politiques publiques ; l'application de normes d'enseignement ; la supervision des établissements, la réglementation et la délivrance d'autorisations ; la recherche appliquée dans le domaine de l'enseignement.

LES FINANCEURS DE L'EDUCATION SONT AU NOMBRE DE QUATRE :

Le financement de l'Etat se fait par allocation annuelle d'une part du budget national. L'Etat intervient pour acheter du matériel, verser des salaires dans le domaine éducatif, octroyer des bourses ou des aides. Il intervient également pour construire et/ou réparer des bâtiments. A ces dépenses il convient de rajouter les coûts de gestion des systèmes éducatifs publics.

Les collectivités locales : interviennent sous forme de dons de toute nature et aussi d'aides ou de bourses. L'optique « compte satellite » adopte le principe du financement séparé de ces entités en raison de l'existence de flux monétaires distincts à prendre en compte.

Les Institutions Sans Buts Lucratifs : les ISBL agissent dans le même champ que les collectivités locales par des dons de toute nature et l'octroi d'aides et de bourses

Les Ménages : Chaque ménage prend en compte les frais d'étude des enfants à sa charge. De plus, les ménages peuvent aussi intervenir dans le financement de la construction des bâtiments, l'achat de matériel et parfois même dans le versement de salaires à des enseignants dans les écoles communautaires.

LES PRODUCTEURS DE L'EDUCATION

La production de l'éducation peut être décrite comme l'activité consistant à transmettre une connaissance à un groupe de personnes. On distingue deux types de producteurs de l'éducation dispensée : les structures publiques et les structures privées.

LES BENEFICIAIRES

Concernant la population bénéficiaire, il convient de noter qu'il s'agit du public visé par la nomenclature du système éducatif. On distinguera les bénéficiaires de l'éducation non formelle de ceux de l'éducation non formelle.

III.4 Applications du compte satellite de l'éducation

LA DEPENSE INTERIEURE D'EDUCATION

L'idée est de cumuler les dépenses en matière d'éducation, l'effort financier consacré par le pays à l'ensemble de son système éducatif. Cette «dépense intérieure d'éducation» (DIE) correspond à la participation de toute la collectivité nationale au fonctionnement et au développement de l'éducation c'est-à-dire les systèmes scolaire et extrascolaire, la formation continue, l'administration générale, les cantines, la médecine scolaire et universitaire, transports scolaires, etc.

Les informations ainsi obtenues apportent des informations cruciales qui permettent d'évaluer les progrès réalisés globalement dans le domaine de l'éducation. Elles fournissent des renseignements importants à l'élaboration des CDMT et permettent le calcul du coût unitaire de la formation nationale.

LE CALCUL DES COUTS UNITAIRE PAR TYPE D'EDUCATION

Le protocole pouvant être retenu pour le calcul des coûts unitaires par type d'éducation est d'affecter à chaque type de formation (Education préscolaire Enseignement Fondamental Cycle I et II, Enseignement Technique et Professionnel...) une fraction de la dépense intérieure d'éducation correspondant à son importance estimée à partir d'enquêtes

Le compte tiendra compte de tous les acteurs du système de l'éducation, c'est à dire, l'Etat mais aussi les secteurs privé, confessionnel, communautaire, en se basant sur le nombre d'élèves et la durée de la scolarisation. Ainsi, il sera possible d'estimer le coût de l'éducation par élève, bon indicateur pour le suivi de l'exécution des objectifs et même pour les évaluations de l'impact des politiques ou programmes initiés contre la pauvreté.

III.5 Conclusions intermédiaires

Ainsi le compte satellite de l'éducation, contribue à la restructuration de l'information sectorielle et participe donc à l'amélioration de la définition du CDMT sectoriel.

Ensuite le compte satellite de l'éducation assure la comparabilité des informations dans le temps, intégrant à la fois les dépenses publiques et privées du secteur (entreprises, ménages Institutions Sans Buts Lucratifs).

Enfin, le compte satellite de l'éducation permet de répondre aux besoins de production et d'analyse, à intervalles réguliers, d'indicateurs pertinents pour le suivi - évaluation des DSRP et des objectifs du millénaire pour le développement.

En rendant disponible les séries temporelles d'estimations de dépense nationale en éducation, le compte satellite fournit un cadre temporel inestimable dans lequel les analystes politiques peuvent observer les chiffres d'une année donnée, fournissant les tendances en matière de financement et de consommation avec lesquelles évaluer les progrès accomplis à la réalisation des objectifs du système de l'éducation.

IV. CONCLUSION

IV.1 La démarche du compte satellite structure les statistiques sociales sectorielles

Du point de vue des DRSP de 2^{ème} génération en cours d'élaboration dans de nombreux pays, il semble raisonnable d'envisager l'adoption de la démarche compte satellite et le renforcement des CDMT, comme outils de structuration et d'identification des chaînons manquants dans les systèmes d'information et de suivi.

La mise en œuvre des CDMT, prenant en compte explicitement les OSM du DRSP dans le processus budgétaire, permet de renforcer la formulation et le suivi des stratégies sectorielles sur la base d'informations fiables collectées sur le secteur concerné. Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel d'accroissement et d'harmonisation de l'aide budgétée.

De façon complémentaire, ceci implique que :

- Le SSN s'organise de façon plus solide et que le CNI soit ré-activé, ce qui suppose la prise en compte de l'ensemble des acteurs classiques et émergents (société civile, ONG etc.) ;
- Que les services de démographie soient renforcés aux niveaux central et régional : vers un traitement décentralisé de l'information ;
- Qu'une nouvelle approche plus structurée soit mise en œuvre pour mettre fin au développement anarchique des enquêtes ménages.

Tout ceci nécessite le renforcement des outils clés de coordination, tels que ::

1. Le répertoire de l'ensemble des établissements et ses modes de gestion unifiés ;
2. Les nomenclatures de finalités fonctionnelles en coopération avec le Ministère des Finances ;
3. Des bases de données qui se parlent et s'enrichissent de façon itérative ;
4. Des calendriers harmonisés (avec par exemple celui de l'exercice budgétaire).

IV.2 Les statistiques sociales sectorielles face aux principes de la SNDS

- La SNDS doit être intégrée au processus de développement national en tenant compte des engagements régionaux et internationaux pris par le pays : ceci suppose une analyse préalable de la cohérence de ces 3 éléments par secteur et voir s'il existe une solution satisfaisant toutes ces contraintes.
- La SNDS doit être élaborée de façon globale en favorisant les principes du GAR et répondant aux normes de qualité : durant la période intermédiaire qui risque d'être longue, il convient de mettre en place des systèmes provisoires pour les secteurs sociaux prioritaires.
- La SNDS doit être détaillée et cohérente et fournir la base d'un développement durable de la statistique : certes, mais n'est-ce pas considérer les problèmes comme déjà résolus ?
- La SNDS doit dresser un tableau de l'état du SSN, justifiant sa nécessité et sa méthode : il faudrait d'abord que l'existence d'un SSN soit correctement perçue par l'ensemble de ses membres et que les structures de concertation permanentes soient en place.

D'où les questions préalables qui se posent :

- Plaidoyer pages 1-2 : Qu'est-ce qu'un bon système de statistiques sociales ? Si on parle d'objectivité et de démarche scientifique, combien de temps cela prendra-t-il pour disposer d'une série de résultats utilisables ?
- Plaidoyer pages 3-5 : dans la stratégie proposée, il n'est pas fait référence aux nouveaux acteurs, pourtant de plus en plus actifs dans les statistiques sociales (ministères sectoriels, et surtout Ministère de Economie et des Finances).

- Plaidoyer pages 5-7 : il n'est pas fait référence à l'expérimentation (projets pilotes) ni à la hiérarchie de priorités des systèmes à renforcer/développer.
- Guide : avant-propos : plutôt partir des réalités concrètes du terrain et de réussites « auto-démonstratives » pour tenter de les généraliser : ce qui fait une bonne stratégie c'est aussi sa pratique.
- Chapitres 1 et 2 : la SNDS suppose certains problèmes essentiels déjà résolus :
 - a) La volonté nationale alors que de trop nombreux consultants ont « miné le terrain » : pour certains pays, pour certains pays, ne va-t-il pas falloir supprimer les institutions parasites avant de reconstruire ?
 - b) La fin de la lutte de pouvoir pour l'information et la participation des acteurs clés suppose qu'ils soient conscients de leur responsabilité dans le SSN ;
- Chapitres 3 et 4 : d'accord pour le schéma itératif qui suppose donc une évaluation concomitante tout au long du processus, à mesure que le SSN se révèle à lui même ; d'accord pour les SIG mais rendu disponible pour chaque par secteur.
- Chapitres 5 et 6 : Si l'on veut que le « comité SNDS » intègre tous les acteurs sectoriels et les échelons régionaux, cela fait plus que 4 ou 5 personnes ! il faut des feuilles de route déclinées par grand secteur ; pas une seule fois l'idée d'application n'est développée, alors que c'est à travers des projets déjà réalisables que la SNDS peut s'asseoir correctement dans un pays et constitué l'éthique statistique : « produire du pas trop mauvais, pas trop tard » ; quant aux méta données (SGDD), il faut d'abord être très motivé pour produire ces centaines de notes.
- Chapitres 7 à 9 : que se passe-t-il quand les résultats obtenus infirment les choix politiques (chap. 7 page 1) ? Les liens avec les DSRP ne sont pas assez analysés : ils apportent pourtant l'essentiel du financement potentiel.

Annexes

ANNEXE 1 : LES COMPTES SATELLITES DES SECTEURS SOCIAUX

I. Justification des comptes satellites dans les secteurs sociaux

I.1 RAPPELS SUR LES INSTRUMENTS BUDGETAIRES

Les Budgets de Programmes prennent les objectifs nationaux à atteindre par secteur et en déclinent les activités (dépenses de fonctionnement et d'investissement) suivant les axes stratégiques des DRSP. Ils visent en principe à assurer une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité des documents budgétaires.

Le CDMT global et les CDMT sectoriels (cf. schéma) : Ce sont des instruments qui se fondent sur un cadrage macroéconomique (détermination des enveloppes globales), dans une projection à moyen terme des priorités de développement des Etats, en liaison avec les DRSP. Ils reposent sur des modèles de simulation financière appliqués au TOFE aux fins d'assurer une allocation pluriannuelle des ressources aux différents secteurs ministériels et institutions opérationnelles. Les CDMT sont ainsi censés améliorer l'efficacité de l'allocation de la dépense publique par un meilleur dialogue entre le ministère de finances et les ministères dépensiers et créer les conditions adéquates pour l'efficacité de la lutte contre la pauvreté.

I.2 LES COMPTES SATELLITES

Le compte satellite est un cadre de présentation des données de l'économie d'un domaine particulier en relation avec l'analyse économique globale du cadre central. On distingue deux familles de comptes satellites : La 1^{ère} porte sur des activités économiques insuffisamment détaillées ou peu discernables dans le cadre central et la seconde formée par les comptes établis dans une optique fonctionnelle. Les caractéristiques en sont :

- Les comptes d'activités économiques n'introduisent pas de concepts ni de définitions alternatifs, et restent donc articulés avec le cadre central de la comptabilité nationale. Ces comptes concernent le tourisme, mais aussi, l'agriculture, les transports, etc.
- Les comptes fonctionnels introduisent de nouveaux concepts de production ou de consommation. Ils élargissent la notion de capital au capital humain ou au patrimoine naturel. Ces comptes présentent une base méthodologique commune et dégagent pour chaque fonction un agrégat national qui n'apparaît pas dans le cadre central. Cette famille comprend entre autre les comptes de l'environnement, de la recherche et de l'éducation.

Un compte satellite complet décrit la dépense nationale du domaine selon trois dimensions :

- a) l'analyse de la dépense nationale selon les utilisateurs permet de distinguer les unités bénéficiaires de la dépense (consommateurs), que le bénéfice s'exprime en terme de transfert reçu, de service consommés ou en terme physique d'avantages ;
- b) l'analyse selon le financement distingue les unités qui supportent effectivement les charges du domaine, soit en subventionnant la production du domaine, soit en accordant des aides directes sous forme de transferts aux unités bénéficiaires ;
- c) l'analyse de la production retrace en détail le processus de production des unités institutionnelles dont l'activité est caractéristique du domaine.

Lorsque les comptes satellites sectoriels sont bien construits, ils complètent utilement d'autres systèmes de notification du pays, fournissant ainsi de une image exhaustive de la performance des secteurs sociaux. Les comptes satellites et le système des comptes nationaux reposant sur les mêmes instruments de mesure, peuvent être utilisés pour souligner les interrelations entre les dépenses sectorielles et le rendement total de l'économie. Ils aident à identifier le rôle des administrations publiques, des entreprises, des ménages et des organismes extérieurs. Basés

sur les nomenclatures standardisées des prestataires et des fonctions, ils rendent compte des liens entre le financement, la prestation et les résultats des biens et services dispensés.

Toutes les nations disposent d'un système de santé ou d'éducation, qui a été défini comme incluant toutes les activités dont le but essentiel est de promouvoir, restaurer ou entretenir le domaine. Un système de santé ou d'éducation mobilise et canalise des ressources vers des institutions et les utilise pour la consommation individuelle ou collective. Cette consommation de biens et de services fournit un ensemble d'avantages à la population et permet ainsi d'augmenter le niveau de capital humain.

En plus de décrire la situation financière des systèmes sectoriels, les comptes satellites fournissent des informations utiles pour la conception de meilleures politiques. L'expérience des pays qui ont élaboré et utilisé les comptes de l'éducation ou de la santé a montré que les comptes s'avéraient très utiles pour répondre aux cinq questions fondamentales suivantes :

1. *Comment les ressources sont-elles mobilisées et gérées pour le système sectoriel ?* Les comptes satellites aident à fournir la base qui permet d'évaluer si les ressources financières mises à la disposition du système sont adéquates, et de concevoir des stratégies qui permettraient d'augmenter ces ressources. Ils permettent d'identifier les types de structures sociales publiques et privées qui ont été créées pour mobiliser, gérer, mettre en commun des fonds, et pour financer la production de biens et services du secteur.
2. *Qui paye pour les soins de santé ou pour l'éducation et combien est dépensé ?* Savoir quels sont les acteurs qui financent et dans quelle mesure la charge financière correspond à leurs moyens, permet de comprendre le type de protection financière en vigueur et d'évaluer l'équité de la distribution de la charge financière. Le fait de connaître quels sont les acteurs participant aux dépenses facilite la conception des politiques et des interventions sectorielles.
3. *Qui fournit les biens et les services et avec quelles ressources ?* Les réponses décrivent la répartition des dépenses par différents types de prestataires et selon les facteurs de production utilisés dans le système. Ce sont des dimensions de planification économique et d'analyse d'efficacité économique, toutes deux essentielles dans les prises de décision.
4. *Comment les fonds sectoriels sont-ils répartis entre les différents services, interventions et activités produits par le système ?* Les comptes satellites indiquent ce qui est produit et ce qui est dépensé pour ces différents produits. L'allocation des ressources aux fonctions de santé ou d'éducation est un bon moyen de mesurer les priorités de ces systèmes. Cela permet de déterminer si oui ou non les ressources sont allouées suivant les priorités.
5. *Qui bénéficie des dépenses ?* On peut répondre à cette question en observant différentes dimensions telles que les catégories de revenus, les groupes d'âge/sexe, les zones géographiques, l'état ou les conditions d'éducation ou de santé, ou encore les types d'interventions fournies. Être capable de détecter qui bénéficie des dépenses sociales en terme de leurs valeurs financières, est une mesure fondamentale pour évaluer si une distribution est équitable.

Au moment où la communauté internationale cherche de meilleurs moyens pour lutter contre la pauvreté dans le monde et assurer une meilleure santé/éducation dans les pays à faible et à moyen revenu, les comptes satellites fournissent une base pour mesurer les ressources externes qui contribuent à ces secteurs, et ainsi faciliter le suivi de l'utilisation des ressources DSRP, et celles pour atteindre les OMD.

Les comptes satellites sont conçus pour répondre à des questions précises sur les systèmes sociaux d'un pays. Ils fournissent une compilation et estimation méthodique des dépenses sectorielles. Ils peuvent faire le suivi de combien est dépensé, où, sur quoi et pour qui, comment la dépense évolue dans le temps, et comment elle se compare à la dépense des pays

rencontrant des problèmes similaires. Ils constituent une partie essentielle de l'évaluation du succès d'un système social et de l'identification d'opportunités d'amélioration.

II. Introduction à la construction des comptes satellites

Les comptes satellites constituent un outil de suivi systématique, cohérent et exhaustif du flux des ressources du système (de santé ou d'éducation) d'un pays. En effet, ils représentent un outil spécialement élaboré pour informer le processus politique qui comprend la conception et la mise en œuvre de politique, le dialogue politique et le suivi et l'évaluation des interventions dans les secteurs prioritaires. Ils fournissent les preuves qui aident les décideurs, les parties prenantes non gouvernementales, et les dirigeants et cadres à prendre de meilleures décisions dans leurs efforts pour améliorer la performance du système sectoriel.

Les comptes satellites possèdent des caractéristiques qui sont vitales pour un usage réussi en évaluation et développement de politiques :

- Ils sont exhaustifs, couvrant tout le système sectoriel et toutes les entités qui jouent un rôle ou bénéficient de ce système.
- Ils sont cohérents, utilisant des définitions, concepts et principes identiques pour chaque entité ou chaque transaction mesurée.
- Ils sont comparables à travers le temps et l'espace, permettant l'évaluation des évolutions des dépenses du secteur au travers des années et l'évaluation des différences d'expériences entre les différentes entités géopolitiques.
- Ils sont compatibles avec les autres systèmes de mesure des agrégats économiques, de sorte que la dépense sectorielle peut être examinée dans un contexte économique global.
- Ils sont opportuns, fournissant des informations utiles et exactes lorsque les décideurs en ont besoin.
- Ils sont précis, de sorte que les décideurs peuvent utiliser sans risque les informations qu'ils contiennent pour prendre des décisions solides.
- Ils sont sensibles aux préoccupations de politique, délivrant les informations au niveau de détail nécessaire à la bonne planification macroéconomique.
- Ils sont reproductibles, procurant la transparence nécessaire aux utilisateurs pour évaluer la validité des chiffres qu'ils contiennent et au personnel pour les actualiser.

Il est crucial d'institutionnaliser les comptes satellites, c'est à dire avoir une domiciliation et une organisation établies (au sein de l'administration centrale) ainsi que des aptitudes techniques permanentes afin de développer des estimations de dépense suivies. L'expérience montre qu'une série temporelle d'estimations de dépense nationale du secteur est une impérieuse nécessité car elle fournit un cadre temporel inestimable dans lequel les analystes politiques peuvent observer les chiffres d'une année donnée, fournissant les tendances en matière de financement et de consommation avec lesquelles évaluer les progrès accomplis à la réalisation des objectifs du système sectoriel.

L'expérience montre que le développement d'un catalogue d'information et l'identification des informations manquantes et des points faibles des données disponibles sont des étapes absolument essentielles de la préparation et de la perpétuation de comptes satellites de bonne qualité. Cette élaboration est cependant lourde et complexe et suppose la participation de tous les acteurs impliqués dans les processus évoqués plus haut :

- Ministère du Plan (quand il existe) : cellule CSLP et Observatoire de la pauvreté ;
- Ministères sectoriels : Département de la planification et DAF ;
- Ministère de l'Economie et des Finances : Direction du Budget ;
- Institut Nationale de la Statistique (cf. schéma Excel joint).

ANNEXE 2 : L'EXEMPLE DU MINISTERE DE L'EDUCATION AU MALI

I. Remarques générales sur le fonctionnement du Ministère

Plusieurs services au sein du Ministère de l'Education se partagent le traitement de l'information:

- i. La Cellule de planification et de statistiques (CPS) : le service est surchargé et ne peut effectuer toutes les analyses statistiques requises ;
- ii. Le cellule CSLP pour ce qui est du suivi évaluation des politique et programmes (il n'y a plus de projets) ;
- iii. La DAF : responsable du suivi et des projections budgétaires ;
- iv. Les services déconcentrés : on y trouve de bons analystes de terrain qui demandent l'accès à ces systèmes statistiques.

De plus, de nombreuses activités sont sous-traitées à l'extérieur : le Pôle de Dakar réalise le RESEN et le modèle de simulation régionalisé ; l'UNICEF coordonne les travaux pour l'éligibilité du Mali à l'initiative « fast track ».

Les conséquences de cette *dispersion* sont, entre autres, que :

- l'information qui sort du Ministère n'est pas toujours vérifiée ;
- au niveau déconcentré, les plans d'actions régionaux sont arbitrés avec retard ce qui limite leur mise en œuvre.

A partir de 2007, le plan de décentralisation doit être lancé et de nouvelles opportunités devraient s'ouvrir pour le système d'information de l'Education ; à noter que l'ensemble des écoles publiques et communautaires deviendront « communales ».

II. Le système d'information du secteur éducation

Les annuaires statistiques sont disponibles depuis 4 années consécutives concernant l'enseignement fondamental ; ils couvrent de façon exhaustive l'ensemble des enfants scolarisés, à l'exception de ceux des écoles n'ayant pas encore reçu l'agrément du Ministère. L'annuaire 2004-2005 a été diffusé sur CD-Rom en octobre 2005 et fait apparaître les résultats suivant pour l'enseignement fondamental :

Total 2 cycles

	écoles	classes	Gr pédago	maîtres	élèves	taux é/cl	taux é/m
public	4 324	16 743	21 738	19 940	1 213 482	72	61
privé	842	4 182	4 318	4 731	167 194	40	35
commun	2 817	6 342	9 115	6 727	259 492	41	39
medersa	1 298	4 473	6 037	4 642	182 744	41	39
total	9 281	31 740	41 208	36 040	1 822 912	57	51

Commentaires : sur près de 9300 établissements, 53% des classes sont dans le secteur public pour 67% des élèves scolarisés ; le secteur communautaire vient ensuite avec 20% des classes pour 14% des élèves scolarisés ce qui révèle un taux d'élèves par classe de 41 ; les medersa « scolarisent » 10% des enfants et le secteur privé, 9% : ce dernier affiche les meilleur taux pédagogiques avec 40 élèves par classe et 35 par maître.

Cette fréquence annuelle est lourde sur le plan administratif mais conforme d'autant que la collecte de l'information se fait à partir de novembre, période où les effectifs sont stabilisés ; cependant une information trimestrielle portant notamment sur les absences des élèves ou des maîtres viendrait compléter le système de suivi.

Pour l'enseignement secondaire, un consultant travaille à la réalisation d'un annuaire statistique.

III. Les progrès en cours dans le secteur éducation

De nos jours c'est la gestion qui prime avec deux écueils extrêmes à éviter :

- i. En rester à la planification d'avant-hier ;
- ii. Se borner à la gestion financière par le Ministère des Finances et les DAF

Le juste milieu se doit d'être alimenté par un bon système statistique qui mette en relation données physiques et financières...

Relations CPS Education – DNSI :

Elles doivent s'établir dans les deux sens :

- i. il faut que le CPS soit plus associé à la conception des activités de la DNSI (exemple : enquête ELIM pour calculer le taux d'analphabètes) ;
- ii. la DNSI doit pouvoir travailler avec le CPS à l'évaluation des résultats des PISE (programme d'investissement dans le secteur éducatif)
- iii. les deux institutions doivent collaborer sur les prévisions démographiques nécessaires au calcul des indicateurs du CSLP *sans recours aux consultants*, comme c'est le cas pour le travail en cours d'actualisation des projections avec une nouvelle hypothèse de croissance démographique (le taux annuel passerait de 2,7 à 3,03%).

Comptes de l'éducation :

Le CDMT sectoriel est présenté en 6 programmes comme suit (avec indication du % des dépenses prévues pour le PISE 2 (2006-2008), pour un budget total de 578,086 MF CFA) :

- Programme 1 : administration générale (7,5%) ;
- Programme 2 : éducation de base (59,9%), dont préscolaire (2,4%), fondamental 1 (33,5%), fondamental 2 (17,5%), normal (4,0%), non formel (2,6%) ;
- Programme 3 : enseignement secondaire général (6,7%) ;
- Programme 4 : enseignement technique et professionnel (13,6%) ;
- Programme 5 : enseignement supérieur (12,1%) ;
- Programme 6 : recherche scientifique (0,2%) ;

Concernant les financements, ils se ventilent comme suit :

- Etat ressource internes (64,5%) ;
- PTF (28,9%) dont assistance technique (4,0%) ;
- Collectivités locales (3,5%) ;
- Besoins de financement PISE 2 (3,1%) ;

Cependant, des pans entiers de l'activité du secteur ne sont comptabilisés nulle part : exemple des projets financés par la coopération décentralisée ;

La nomenclature par objectif spécifique (TOMPRO) disponible est une véritable nomenclature fonctionnelle par finalité mais ses principales composantes sont difficilement harmonisable avec la COFOG.

Les statistiques sociales sectorielles dans une SNDS: *Cas des statistiques de la Santé*

Présenté par **Dr Etienne DEMBELE**,
Cellule de Planification et de
Statistique du Ministère de la Santé
(Mali)

Plan de présentation

- Qu'est-ce que le SIS?
- Importance du SIS
- Indicateurs de santé des OMD
- Principes clés
- Sources de données d'un SIS intégré
- Schémas Directeurs du SNISS et de la Statistique du Mali
- Pistes pour l'intégration du SIS dans les SNDS

Qu 'est-ce que le SIS?

- Ensemble de
 - Personnes
 - Procédures
 - Outils

Organisés pour fournir l 'information
en temps voulu sur la santé

Phases/ Etapes

- Collecte des informations,
- Organisation et Analyse des informations,
- Interprétation des informations,
- Utilisation pour la décision ,
- Diffusion: transmission et retro-information

Importance du SIS

Quelques utilisations:

- Planification sanitaire par les équipes de cercle (district sanitaire);
- Communication avec les acteurs (monitorage) et les partenaires;
- Allocation des ressources dans le cadre de l'appui budgétaire;
- Production d'indicateurs au niveau national et international

Indicateurs de santé des OMD

- OMD résumant engagement des représentants de 189 pays réunis au sommet du millénaire à New York en septembre 2000.
- 8 objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs retenus
- Doivent aider à mettre au point de grandes orientations nationales, telles que les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques sanitaires nationales axées sur les pauvres.

Objectifs, cibles et indicateurs pour la santé

***Une place importante est accordée à la santé :
trois des huit objectifs et dix sept indicateurs
la concernent.***

- **Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

Cible 7 : Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Indicateurs:

- Taux de mortalité infantile;
- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.

Objectifs, cibles et indicateurs pour la santé (suite)

- **Objectif 5. Améliorer la santé maternelle**

Cible 8: Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Indicateurs:

- Taux de mortalité maternelle;
- Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié;
- Indice synthétique de fécondité;
- Taux de prévalence contraceptive;
- Pourcentage des femmes en âge de procréer excisées;
- Besoins obstétricaux non couverts.

Objectifs, cibles et indicateurs (suite)

- **Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**

Cible 9 : D'ici à 2015, enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle;

Cible 10 : D'ici à 2015, enrayer la propagation du paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle.

Indicateurs:

- Prévalence de séropositivité dans la population totale;
- Taux de séropositivité des femmes enceintes de 15 à 24 ans;
- Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque;
- Taux de scolarisation des orphelins du SIDA en % des autres enfants;
- Taux de mortalité lié au paludisme;
- Cas de paludisme;
- Taux de décès liés à la tuberculose;
- Cas de tuberculose.

Principes clés : **système**

- Simplicité et adaptabilité: Capacités nationales de générer des statistiques fiables et complètes sur les indicateurs – y compris la fréquence et la désagrégation.
- Utilisation de l'information pour la prise de décision et l'action à tous les niveaux.
- Exploitation de la technologie pour améliorer la présentation et l'analyse des données.

Principes Clé : Indicateurs essentiels

- Ensemble minimal d'indicateurs essentiels
- Définis pour chaque niveau - National et Sous National – avec interaction mais pas nécessairement les mêmes
- Basés sur les priorités nationales, mais harmonisation avec le niveau mondial comme p.e. les OMDs
- Définis avec des Cibles et des données de base solides et fiables avec des plans de suivi

Sources des Données d'un SIS intégré

Recensement

**Etat
civil**

**Enquêtes
dans la
population**

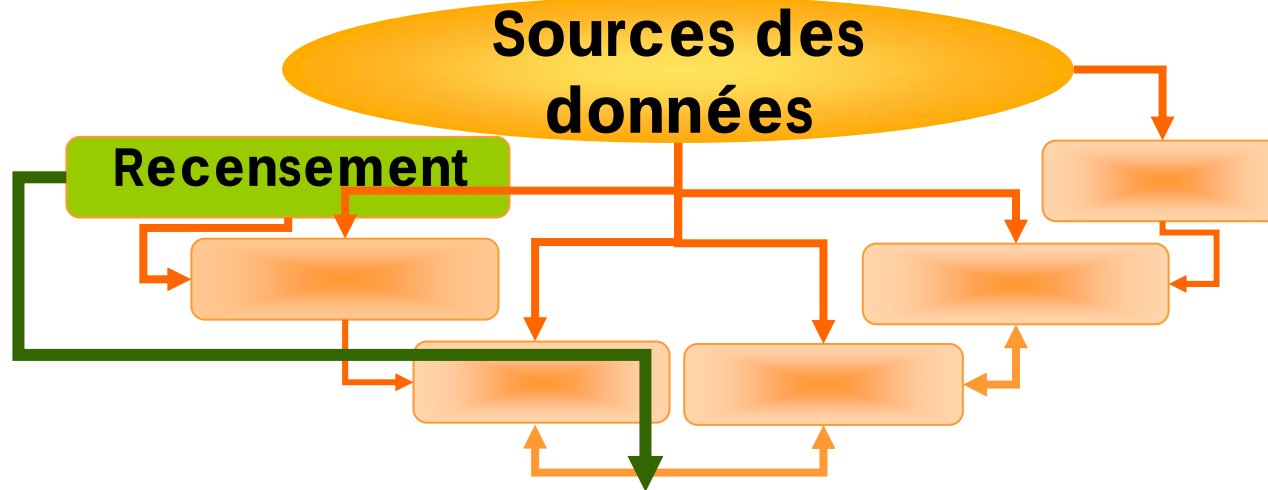
Population

**Cptes Nationaux
de la Santé,...**

**Informations sur
gestion des SS**

**Surveillance
maladie**

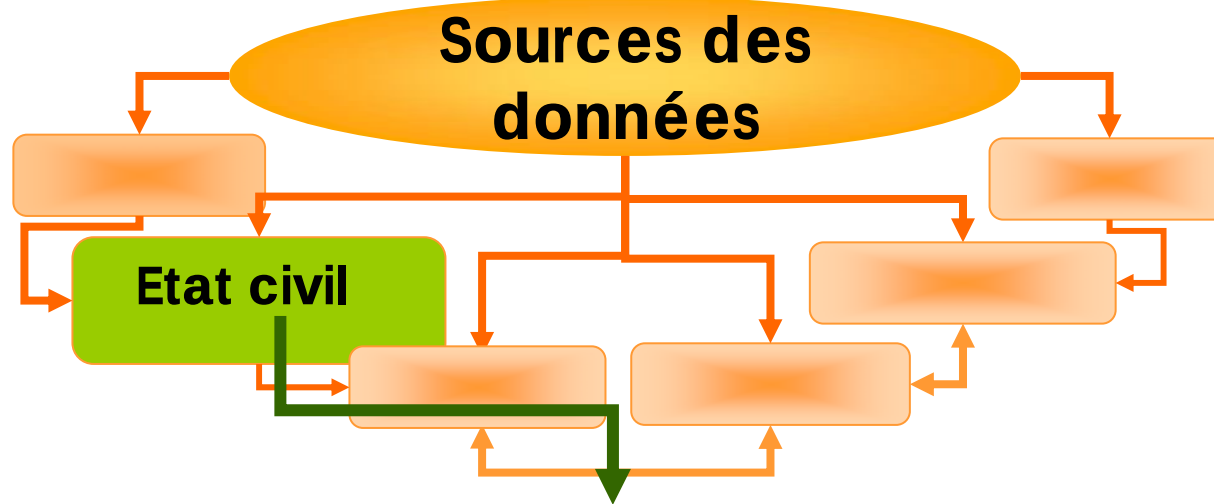
**Prestataires et
Services de Santé**



Recensement décennal qui fournit l'information sur la population, les caractéristiques socio-économiques par petit secteur géographique, conduit conformément standards internationaux

Un tel système devrait produire :

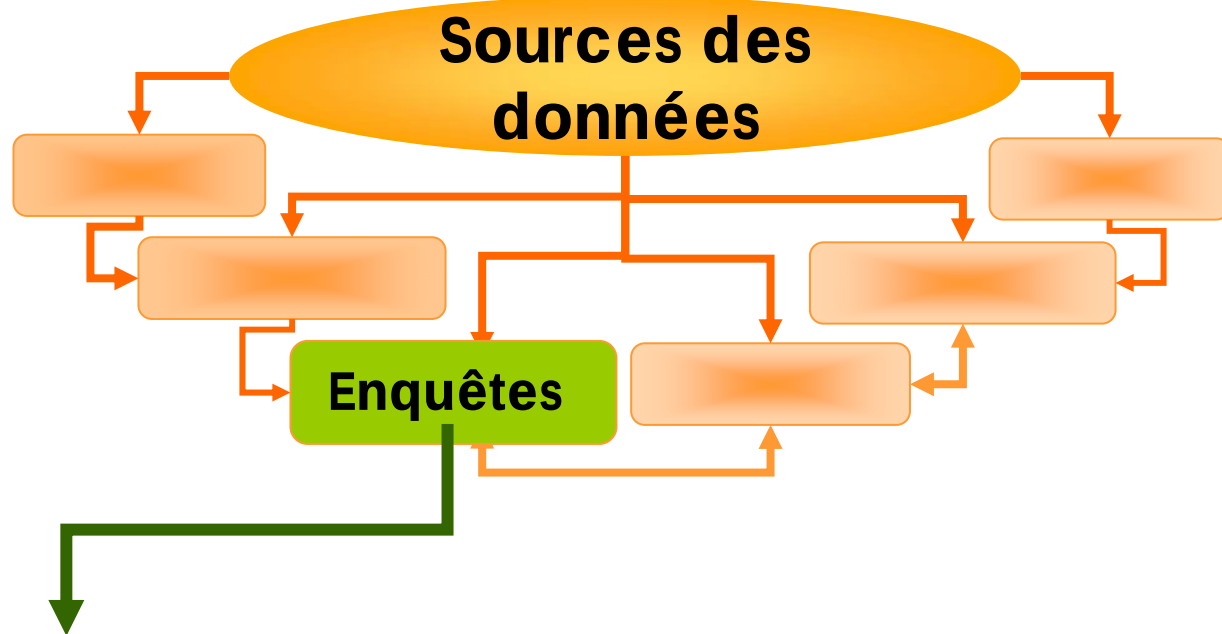
- Données de pop. par secteur geo. avec projections.
- Données de mortalité: Etat civil – Estimation de la mortalité des enfants et des adultes
- Données sur des secteurs de priorité spécifiques pour le pays - par exemple l'incapacité / les handicaps, accès à l'eau potable et l'assainissement



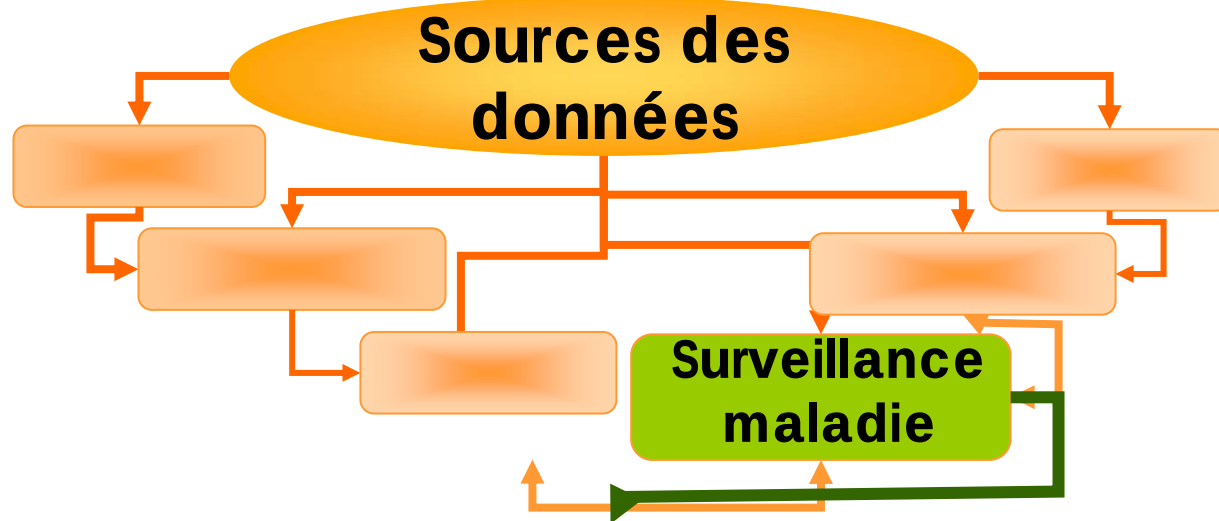
Un système fonctionnant correctement avec une grande couverture qui ne sur- ou sous-représente pas des sous-groupes particuliers de la population

Un tel système devrait produire:

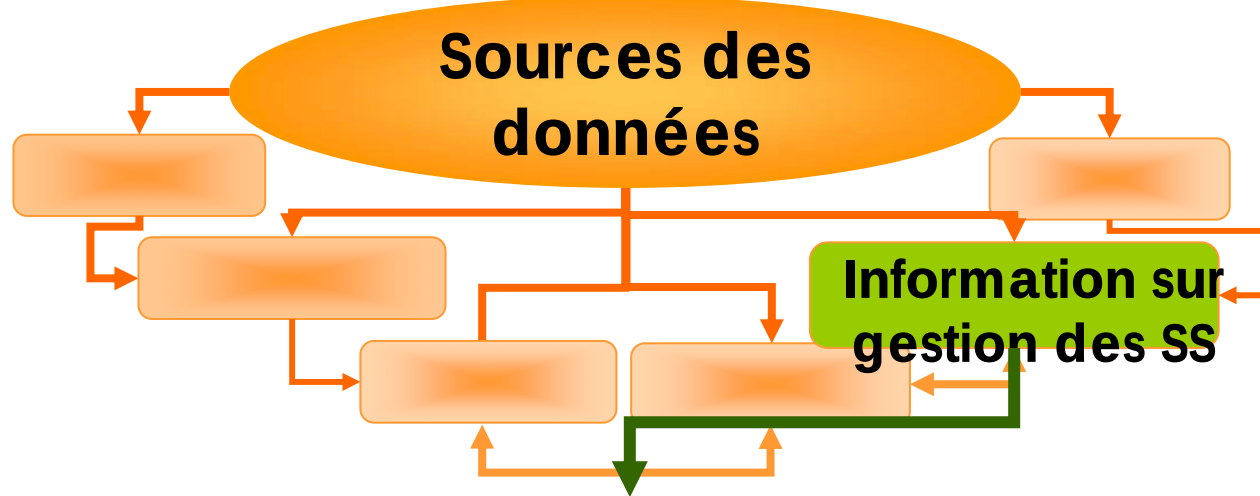
- Nombre de naissances et d'évènements périnataux
- Tailles de la Population
- Nombre de décès par âge et sexe
- Causes de décès classifiées selon une méthode standard de classification internationale médicale, CIM10 p.e.



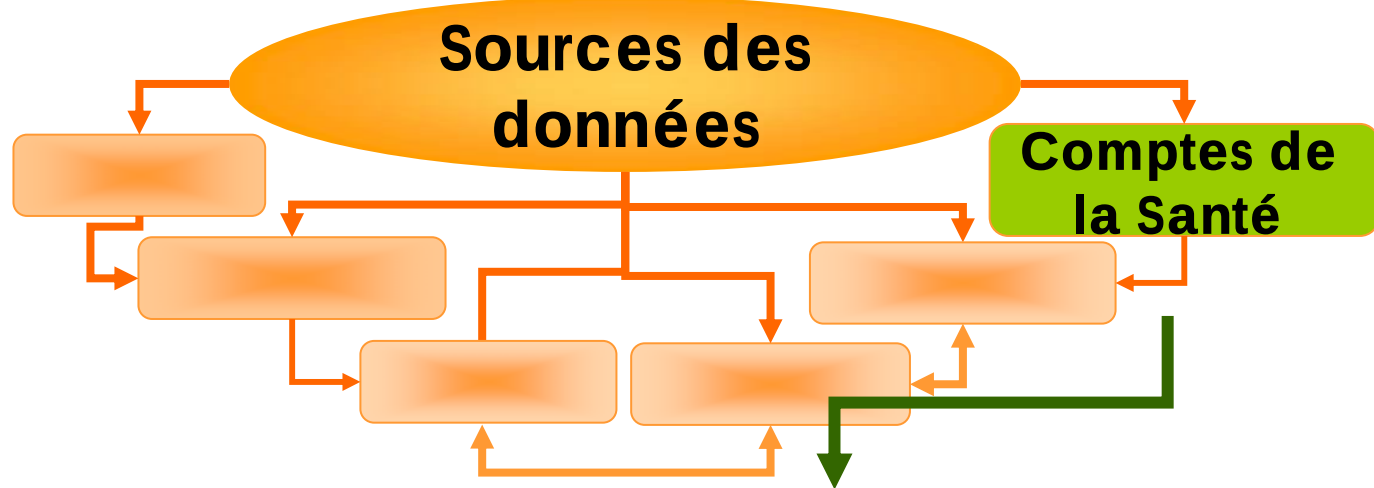
Faisant partie intégrante du SNIS, les enquêtes doivent être régulières et à la demande des pays pour produire des informations de qualité internationalement comparables sur la santé de la population, les facteurs de risques, la couverture des services de santé.



- Collecte systématique, analyse et interprétation des données de routine et concentrées sur la réponse locale et l'action de santé publique comme requis.
- Systèmes de surveillance des maladies permettant de détecter rapidement les événements, de gérer les épidémies, de riposter et de documenter les résultats.
- Systèmes de surveillance de maladies chroniques comme la lèpre et la TB fournissant l'information de qualité sur les tendances de la prévalence soit par des méthodes spéciales de surveillance, soit par des efforts consentis de collecte de données.



- Système basé sur la gestion des rapports sur le système de santé et qui produit localement des données de qualité utilisées pour la gestion sanitaire locale.
- Pour un nombre restreint d'indicateurs, il produit des données sur la morbidité, les causes de mortalité, la couverture des services et l'infrastructure sanitaire. Cela inclut une base de données nationale sur les ressources humaines, les équipements, et la disponibilité des services de santé clefs.



Les comptes de la santé devraient fournir l'information sur les ressources financières engagées pour la santé. Ils devraient être repartis en sources de financement incluant les secteurs publics et privés (par exemple, la taxe prélevée par le gouvernement, les schémas d'assurance, les contributions internationales, le secteur privé à but lucratif, les ménages, etc,..), selon les fonctions sanitaires (ou les programmes de santé / les maladies principales) et selon les prestataires de soins

Schémas Directeurs

SNISS du Mali

- SD-SNISS définit les grandes orientations
- Organise le SNISS en 4 sous-systèmes avec des composantes :
 - le S/S d'information sanitaire avec 3 composantes: le système local, la surveillance épidémiologique et le système hospitalier ;
 - le S/S d'informations administratives portant sur les ressources humaines, matérielles et financières ;
 - le S/S d'information sur les études et la recherche ;
 - le S/S d'informations sociales.

Objectifs du SNISS

- Contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire et sociale
- Permettre de disposer d'informations sur la situation sanitaire et sociale
- Produire des informations fiables et pertinentes pour la planification, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des activités

SDS du Mali (2006-2010)

- Donne grandes orientations du développement futur du système statistique national (SSN) qui est:
 - l'ensemble des besoins et utilisation des statistiques,
 - l'ensemble des moyens mis en œuvre pour couvrir ces besoins,
 - l'ensemble de la production statistique.

Objectifs du SDS

- produire des statistiques nécessaires dans le respect des normes de qualité définies,
- assurer le partage de l'information statistique,
- reformer le SSN au plan institutionnel,
- élaborer et mettre en place une politique de gestion rationnelle des ressources humaines,
- élaborer et mettre en place une politique de gestion rationnelle de financement du SSN.

Relations

- Activité statistique organisée autour de la DNSI.
- CPS = structure sectorielle chargée de la coordination du SD-SNISS.
- Textes de création des CPS ne font pas référence à la DNSI.
- Cependant collaboration:
 - Productions statistiques (annuaires) transmises à la DNSI,
 - Études et enquêtes sont menées avec la DNSI (EMS, CNS, EDS...).

Contraintes SNISS

- Faible allocation des ressources pour la mise en oeuvre des activités du système d'information sanitaire et social .
- Non valorisation des statistiques.
- Insuffisance de ressources humaines qualifiées.
- Retard dans la fonctionnalité de certains sous systèmes ou composantes.
- Insuffisance de jonction entre les différents sous-systèmes et de coordination du système.

Existence d'un cercle vicieux

Intérêts de secteurs,
exigences des donateurs,
inerties administratives etc.

**Prise de
décision**

Les données ne sont
pas crédibles et donc
pas utilisées pour la
prise de décision
au niveau des pays

**Faible
demande**

**Besoins
propres
des donateurs**

Manque d'investissement
dans les systèmes
d'information
sanitaires (SIS)

**SIS
faible**

Capacités limitées
pour l'analyse
des données

Approches d'intégration

- Implication des principales parties prenantes – nationales et internationales
- Incorporation dans le plan national des statistiques avec un lien avec le suivi de la réduction de la pauvreté ou un plan similaire
- Liaison des indicateurs avec les stratégies de collecte des données

Approche générale des SIS

Données des services de santé:

Surveillance des maladies
Registres de patients et d'hôpitaux
Enquêtes hospitalières
Information sur les systèmes de santé*

Données fin&admin
(qui dépense, qui reçoit, pour quels services, pour quels types de ménages, qui en bénéficient, et de combien)

Données de population:
Recensement, état-civil,
enquêtes ménages,
surveillance démographique

Synthèse au
niveau du
pays
Estimation
Analyse
Définition des
priorités

Usage &Dissemination:
Communication à
l'audience cible
(ex. Min. des finances);
Lien aux cycles de
planification, allocation
des ressources,
Suivi de la pauvreté,
progrès ODMs

* infrastructure, RH, services, finances

Indicateurs essentiels de Santé

Domaines de l'information
sanitaire

Déterminants de la Santé

Facteurs Socio-économiques &
démographiques,
Facteurs de Risques Environnementaux et
de comportements

Système de Santé

Intrants

Politique
Financement
Ressources humaines
Organisation

Extrants

Information
Qualité et
disponibilité
des services

Couverture des services de santé

Utilisation des
services

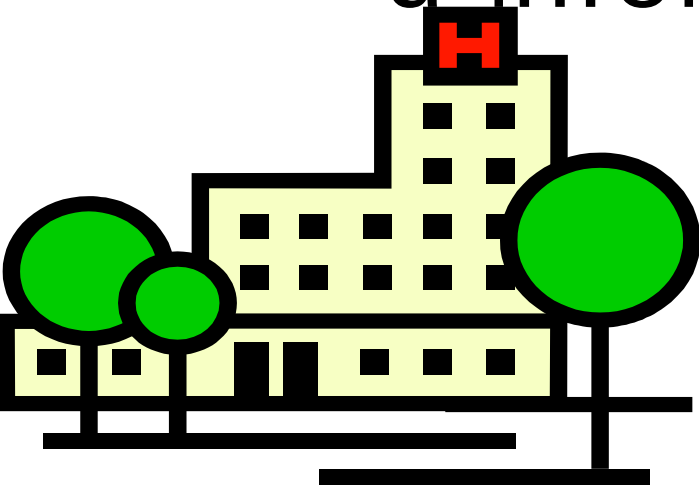
Statut de Santé

Mortalité

Morbidité /
Handicaps

Bien-être

L'approche globale du système d'information sanitaire



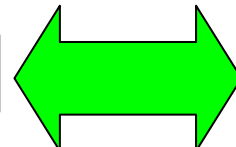
Statistiques de service

Dossiers des patients et des établissements
Enquêtes dans les établissements
Données du système de santé
(infrastructures, fournitures, ressources Humaines et financières, surveillance des maladies)

Données de base de la Population

recensement
état civil
enquêtes dans les ménages
surveillance démographique

Ministère de la santé



Service national de statistique

Session VI : Intégration des statistiques

Thème : intégration des statistiques agricoles et rurales dans les SNDS

Présenté par : Eloi OUEDRAOGO
Expert en statistiques agricoles à AFRISTAT

SOMMAIRE

I- Introduction	3
II- Le point sur les besoins de statistiques agricoles	3
2-1 Les besoins pour la planification et la gestion de l'économie notamment dans le domaine agricole et rural.....	3
2-2 Les besoins pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire.....	5
2-3 Les besoins pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement notamment les DSRP et les stratégies sectorielles agricoles qui les accompagnent.....	7
2-4 Les besoins pour les politiques de décentralisation	8
2-5 Les besoins pour les politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux.....	8
III- L'état des lieux et contraintes des systèmes de statistiques agricoles africains.....	9
IV- La stratégie pour l'intégration des statistiques agricoles dans les SNDS.....	12

I- Introduction

On entend par système d'information statistique :

- l'ensemble des besoins de statistiques (objectifs du système) ;
- l'ensemble des moyens mis en œuvre pour les satisfaire (textes, règlements et procédures, les institutions avec leurs attributions, les dispositifs statistiques avec les ressources humaines, financières et matérielles) ;
- l'ensemble de la production statistique et de son utilisation (résultat du système).

Mieux intégrer les statistiques agricoles et alimentaires dans les SNDS, c'est assurer que l'objectif de développement et de fonctionnement d'un système de statistiques agricoles et alimentaires comme un sous-système du système statistique national est pris en compte dans le processus SNDS. Pour ce faire, il est important de bien évaluer les besoins, de circonscrire l'ensemble des contraintes qui entravent la production des statistiques agricoles, de proposer des actions en vue de leur solutionnement et assurer une production de qualité satisfaisant de manière continue aux besoins de tous les utilisateurs.

Cette communication se propose donc de faire le point sur les besoins actuels de statistiques agricoles et alimentaires à prendre en compte dans les SNDS, de faire l'état des lieux des contraintes et goulots d'étranglement à lever pour un bon fonctionnement du système de statistique agricoles et proposer une stratégie pour le développement des statistiques agricoles.

II- Le point sur les besoins de statistiques agricoles

Les besoins de statistiques agricoles sont ceux des décideurs (les analystes de politiques, les entreprises, les chercheurs, les syndicats et les associations de la société civile, les autorités locales, les ONG, etc.). Par rapport aux problématiques de l'heure, on peut retenir cinq grands types de besoins :

- les besoins pour la planification et la gestion de l'économie notamment dans le domaine agricole et rural ;
- les besoins pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire ;
- les besoins pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement notamment les DSRP et les stratégies sectorielles agricoles qui les accompagnent ;
- les besoins pour les politiques de décentralisation ;
- les besoins pour les politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux.

2-1 Les besoins pour la planification et la gestion de l'économie notamment dans le domaine agricole et rural

La planification et la gestion de l'économie consistent en la fixation d'objectifs de long terme, d'élaboration des stratégies de moyen terme et en la définition de politiques et d'actions de court terme. Cette activité requiert un ensemble d'instruments dont la mise en place nécessite de disposer de statistiques complètes et détaillées.

La fixation d'objectifs de long terme (les études prospectives) requiert de faire un état des lieux et des projections à long terme de l'ensemble des ressources et potentialités du pays (les exploitations agricoles par typologie, la population agricoles, les ressources naturelles et environnementales).

Les stratégies de moyen terme cherchent à faire progresser le pays dans la voie de la réalisation des objectifs de long terme. Les contraintes à prendre en compte sont les potentialités sectorielles, les leviers de commande sont le financement de l'investissement et la levée des goulots d'étranglement de l'activité économique. L'instrument utilisé est la modélisation macroéconomique à moyen terme.

Les politiques de court terme consistent à piloter l'économie pour maintenir le cap dans la stratégie en dépit des aléas conjoncturels. L'instrument utilisé est la modélisation macroéconomique à court terme et l'analyse conjoncturelle.

Les besoins en données agricoles pour le suivi de l'économie se résument donc en besoins de données spécifiques relevant du secteur agricole et rural nécessaires pour l'élaboration des instruments de suivi (les études de prospectives, les modèles macroéconomiques de moyen terme et de court terme, et les éléments de conjoncture).

En ce qui concerne les besoins des études prospectives, les données sur l'état des ressources agricoles et leur niveau d'utilisation sont nécessaires (population agricole, terres arables disponibles, les terres irrigables, le nombre et la structure des exploitations agricoles souhaités, etc.).

En ce qui concerne la prévision à moyen et à court termes, l'élément central nécessaire à l'élaboration des modèles est les comptes nationaux.

Les pays de la sous-région sont des pays dont les économies sont dominées par l'agriculture. La part du secteur agricole dans le PIB varie entre 30 et 40%. Faire refléter le poids réel du secteur agricole dans l'économie nationale est donc un objectif important. Une bonne connaissance de l'économie nécessite des statistiques agricoles complètes et fiables.

Les besoins en statistiques agricoles pour l'élaboration des comptes doivent être prises en compte dans les SNDS. On peut indiquer dans les rubriques ci-après, les informations à produire dans une périodicité adaptée pour satisfaire les besoins d'élaboration des comptes nationaux.

Pour les comptes du sous-secteur agriculture végétale :

- les productions par cultures (toutes les cultures) ;
- les prix aux producteurs des produits agricoles ;
- les semences et les prix d'acquisition ;
- le petit outillage et les prix d'acquisition ;
- les pertes à la récolte, les pertes à la distribution ;
- la consommation finale de produits alimentaires et l'autoconsommation ;
- les moyens de production agricole (installations fixes, équipements) ;
- les exportations de produits agricoles ;
- les importations de produits agricoles.

Pour les comptes du sous-secteur élevage :

- les effectifs du cheptel ;
- les paramètres du troupeau (taux d'exploitation, taux de mortalité, etc. .) ;
- les exportations et les importations d'animaux ;
- les abattages (dont les abattages familiaux) ;
- les données sur la filière viande ;
- les prix des animaux sur les marchés.

La disponibilité de toutes ces statistiques nécessite la réalisation d'opérations statistiques parmi lesquelles, un recensement général de l'agriculture pour disposer des informations sur la structure de l'agriculture et des estimations de base de la production d'une gamme la plus complète possible des cultures. En outre, les estimations annuelles de la production sont nécessaires compte tenu des aléas climatiques et son influence sur la conjoncture et sur le niveau des productions.

Pour les données de l'élevage, la réalisation avec une périodicité appropriée de recensements généraux du cheptel est une nécessité. En outre, une actualisation périodique des paramètres du troupeau à travers des enquêtes régulières complèterait les besoins principaux en données pour l'estimation des comptes de l'élevage, l'évaluation des performances de tous les systèmes d'élevage nécessaire à la gestion du sous-secteur. A ces statistiques, il faut ajouter les informations sur les marchés, sur les prix, sur les exportations et les données concernant les abattages.

Les prévisions annuelles consistent en une projection des comptes nationaux sur une année en simulant la réalisation d'événements économiques, les chocs ou les décisions à prendre par les pouvoirs publics.

Cet exercice requiert la formulation d'hypothèses sur l'évolution à court terme de la production, de la demande et des prix dans les différents secteurs de l'économie. Dans les secteurs agricoles il s'agit de se faire une idée sur l'accroissement des productions. Cette appréciation peut être fondée sur les tendances du passé ou sur un ensemble d'indications intégrant la pluviométrie, les prix sur les marchés internationaux, etc.

Pour bien modéliser l'évolution des secteurs agricoles et alimentaires, plusieurs informations portant sur la conjoncture agricole doivent être collectées et diffusées notamment :

- les données de pluviométrie ;
- les prévisions de récoltes ;
- les données et les prévisions sur les prix sur les marchés nationaux ;
- les cours des produits agricoles sur le marché international (coton, riz, café, cacao, etc.).

2-2 Les besoins pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire consiste à "assurer une disponibilité régulière des denrées alimentaires en rapport avec les habitudes alimentaires et le pouvoir économique des populations". Pour atteindre la sécurité alimentaire, il faut un bon fonctionnement du système agro-alimentaire. Il faut, dans un premier temps, assurer que les disponibilités alimentaires (production,

importations commerciales, aides alimentaires) couvre globalement des besoins pour une période donnée. Il faut en outre assurer l'approvisionnement des populations de manière stable ; cette deuxième dimension met en évidence le rôle des marchés et de ses acteurs dans l'approvisionnement alimentaire des populations. L'efficience des systèmes de commercialisation, la disponibilité d'infrastructures routières et de stockage de produits alimentaires sont très importants. Enfin, il faut assurer l'accès économique des ménages aux denrées alimentaires en leur procurant un pouvoir d'achat suffisant.

Pour évaluer les besoins en données pour les politiques de sécurité alimentaire, il faut au préalable identifier les différents acteurs du système agro-alimentaire (producteur, commerçant, transformateurs, gouvernement, consommateurs, ONG, bailleurs de fonds, organismes internationaux) leur rôle respectif, leurs objectifs, leurs stratégies et contraintes et les besoins d'informations et de données nécessaires à leur prise de décision.

Les besoins des producteurs

Les contraintes de producteurs se résument à bien gérer leurs stocks et à optimiser leurs ventes. Les besoins en information des producteurs sont ceux relatifs au marché (prix pratiqués, le niveau d'approvisionnement des marchés immédiats, les perspectives de la campagne agricoles, les prévisions de récoltes).

Les besoins des consommateurs

La contrainte des consommateurs c'est de disposer d'une quantité suffisante de produits alimentaires avec un revenu constant. Un marché stable avec des fluctuations maîtrisées des prix leur assure une certaine constance de leur pouvoir d'achat. Les principales informations sur le marché qui intéressent les consommateurs sont donc les prix dans les marchés de consommation.

Les besoins des commerçants de produits alimentaires

Les informations qui sont nécessaires aux commerçants, dans un contexte de marché libéralisé, sont celles leur permettant de savoir sur quel marché se placer et à quel moment afin de minimiser les coûts d'opération et mieux gérer leur stock commercial à court terme :

- Les informations sur l'offre globale et régionale (évolution de la campagne et les prévisions de récoltes avant la fin de la campagne, estimation des productions et des stocks paysans, le niveau des stocks publics et des stocks commerciaux, les importations et les exportations) ;
- Le suivi à un rythme conforme à leur besoin des paramètres du marché (relevés de prix et les quantités offertes dans les différentes zones de production, de regroupement et de consommation - prix journalier, hebdomadaire ou mensuel) ;

Les besoins des gouvernements

Les gouvernements ont besoin des informations sur les prévisions des productions en vue de prendre des décisions dans le temps pour un recours aux autres composantes des disponibilités alimentaires (importation commerciale et aides alimentaires). L'établissement des bilans des produits alimentaires consommés par les populations sont une information importante (dans

les pays du CILSS, le bilan céréaliier prévisionnel est un élément important de politique alimentaire).

En outre, les décideurs centraux ont besoins d'information sur le marché leur permettant de prendre les dispositions pour empêcher les dysfonctionnements des marchés de produits alimentaires et assurer un approvisionnement correct des populations. Les mêmes informations utiles pour les producteurs et les commerçants sont aussi utiles aux décideurs publics.

Enfin les décideurs publics ont besoins d'information pour la gestion des crises alimentaires. Les informations leurs permettant d'identifier les zones et les populations à risques alimentaires, l'importance des besoins de distribution d'aides alimentaires gratuites sont d'une importance capitale. Les dispositifs d'alerte précoce permettent de disposer de ce type d'information dans les délais requis pour la prise de décision.

2-3 Les besoins pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement notamment les DSRP et les stratégies sectorielles agricoles qui les accompagnent

Le constat est formel sur la pauvreté des politiques préconisées dans les DSRP de première génération pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Ceci est le fait de la faiblesse des données et des analyses nécessaires pour la formulation des politiques.

Les politiques de développement rural des DSRP s'organisent autour de 3 axes stratégiques : a) accroître les revenus agricoles et assurer la sécurité alimentaire, b) améliorer les conditions de vie des populations rurales à travers l'amélioration de l'accès aux services de bases et aux infrastructures, c) améliorer la gestion des ressources naturelles. Une variété d'actions est proposée en vue d'atteindre ces objectifs.

Comme pour les autres axes stratégiques des DSRP, la question de suivi de la progression des actions visant la réduction de la pauvreté et de l'évaluation des résultats nécessite des données pour l'élaboration des indicateurs intermédiaires et finaux et pour des analyses de l'impact des politiques.

Un ensemble d'enquêtes et de recensements agricoles et des enquêtes sur les conditions de vie des ménages permettent d'avoir les indicateurs finaux pour le suivi des axes stratégiques.

En ce qui concerne les indicateurs intermédiaires (ceux qui permettent de relier l'évolution des indicateurs finaux à des politiques spécifiques), les besoins en données sont ceux qui permettent de suivre les projets du secteur rural inscrits au DSRP. Il faudra pour cela rassembler dans une base de données, les informations contenues dans les documents de projets et des rapports d'évaluation (objectifs, activités, indicateurs d'input et d'output). Cette base de données devrait permettre de vérifier que les activités et les résultats attendus et réalisés des projets concourent effectivement à la réalisation des objectifs des DSRP. Ce type de base de données n'existe pas même si tous les projets du secteur rural ont des systèmes de suivi et évaluation. Leur mise en commun nécessite de confectionner des cadres harmonisés d'élaboration et de compilation des informations de suivi et évaluation des projets.

En ce qui concerne l'évaluation des impacts, les besoins de données sont spécifiques et des dispositifs statistiques spécifiques sont nécessaires (panel, observatoires des filières, observatoires ruraux).

2-4 Les besoins pour les politiques de décentralisation

La décentralisation est considérée aujourd'hui comme un des piliers stratégiques d'une meilleure gouvernance politique et économique. C'est au niveau local que devraient se décider de plus en plus d'interventions. C'est à ce niveau qu'on peut gérer efficacement les politiques ciblées de développement rural et de réduction de la pauvreté. Les systèmes d'information actuels n'ont pas la capacité de soutenir efficacement les processus de décentralisation. Cette problématique doit être prise en compte dans le processus de mise en place de système d'information agricole et rural.

2-5 Les besoins pour les politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux

Les institutions régionales définissent, suivent et évaluent des politiques agricoles communes. Ces politiques reprennent les objectifs définis dans les pays (sécurité alimentaire, accroissement de la productivité et la production, amélioration des conditions de vie des ruraux) mais adoptent des axes d'intervention qui renforcent les politiques nationales, leurs sont complémentaires et dont la mise en œuvre au niveau régional est plus efficace (approfondissement du marché commun dans le secteur de l'agriculture, gestion des ressources partagées, adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de production, insertion du l'agriculture régionale au marché mondial, etc.).

Les institutions régionales (l'UEMOA, CEMAC, CILSS, CEDEAO) doivent assurer aussi des fonctions de conseil aux états membres (analyses régionales, études) et prendre des décisions de portée régionale (réglementation, décrets, actes, etc.) qui demandent un minimum de statistiques agricoles sur l'ensemble des pays qu'elles couvrent.

Les systèmes d'information régionale à mettre en œuvre qui satisfasse les besoins des organisations régionales doivent intégrer les informations sur les grandes filières et la production des pays de la zone, les marchés et opérateurs, la sécurité alimentaire régionale, les négociations internationales agricoles. De manière spécifique, les bases de données régionales doivent contenir le minimum d'information suivante :

1- Informations pour pilotage grandes filières (agriculture, élevage, pêche)

- Statistiques de base (évolution de la production, commercialisation et prix dans les différents États);
- Données sur les avantages comparatifs des filières dans les différents États à un niveau fin (coûts de production, de transport, taxes, frais de stockage, etc.) ;
- Informations de type qualitatif sur les modes de gestion des filières au niveau national ;
- Données de base sur les marchés extérieurs (pays producteurs, échanges, prix, etc.).

2- Informations pour l'approfondissement du marché commun

- Informations actualisées sur réglementations techniques et commerciales (Tarif Extérieur Commun et autres instruments de porte, fiscalité intérieure, normes, réglementations techniques, sanitaires, etc.) ;
- Données pertinentes et en temps réel sur les prix et marchés de la région et au niveau mondial ;
- Données pour l'analyse de conjoncture ;

3- Informations sur la sécurité alimentaire

- Bilan alimentaire ;
- Informations sur les marchés de produits alimentaires ;
- Situation nutritionnelle des populations.

4- Informations pour la définition des positions de négociations :

- données pour les études spécifiques sur l'impact des mesures à défendre dans les négociations ;
- données pour la modélisation (simulations sur les changements de tarifs, impact économiques d'un accord de libre échange, etc.).

La gestion des politiques requiert donc une gamme importante de données et information. Pour que cette information soit disponible et puisse être utilisée par les organismes d'intégration et par les différents acteurs de tous les pays membres pour leur prise de décision, il faut qu'elle soit accessible. Cette accessibilité requiert que l'information produite au niveau national soit centralisée dans des bases de données au niveau régional et diffusée dans des supports adaptés aux besoins des divers utilisateurs.

Il faut noter que les besoins régionaux ne sont pas seulement la somme des besoins nationaux et une compilation des statistiques nationales ne saurait suffire pour satisfaire la demande régionale. La satisfaction de la demande régionale nécessite que les informations fournies par les dispositifs nationaux de collecte soient quelque peu comparables. Cette contrainte nécessite que les méthodologies de collecte et traitement des données soient harmonisées entre les Etats.

III- L'état des lieux et contraintes des systèmes de statistiques agricoles africains

Les besoins de statistiques agricoles et rurales sont énormes. Les données disponibles dans les pays africains sont dans l'ensemble bien en deçà des attentes. De plus, même lorsque des données sont disponibles, leur accès est souvent difficile et leur fiabilité est souvent discutable. En outre, les données existantes sont souvent ignorées des utilisateurs et ne sont pas utilisées de façon rationnelle. Il s'ensuit que dans la plupart des pays africains, l'écart se creuse entre la demande et l'offre de données, ce qui entrave le développement économique et social et exige une solution.

Les principales contraintes au développement des statistiques agricoles sont :

Une offre et une demande de statistiques agricoles mal articulées

La demande de statistiques agricoles est généralement faible. Cette situation est due à l'inaptitude des décideurs publics et privés à structurer leurs demandes en information et à s'en servir pour peser sur leurs décisions et leur position de négociation. Le développement de l'offre de statistiques agricoles doit donc aller de pair avec le renforcement de la demande, ce qui passe par le renforcement des capacités des utilisateurs à mieux formuler leurs besoins. Des cadres de concertation entre producteurs et utilisateurs et des actions de formations des utilisateurs de données agricoles permettront de résoudre ce problème. De même une valorisation plus poussée des données existantes à travers des analyses ciblées et une politique de diffusion appropriée sont indispensables.

L'isolement et la déconnection des statistiques agricoles dans le système statistiques national

Le système national de statistiques agricoles et alimentaires africains souffre en général d'un manque d'identité claire et d'appropriation. Alors que les instituts nationaux de statistiques (INS) sont habituellement chargés de toutes les statistiques officielles, la responsabilité des statistiques agricoles incombe le plus souvent au Ministère de l'agriculture et de l'élevage qui est souvent techniquement mal équipé pour assumer cette tâche. En outre les services de statistiques agricoles collaborent peu avec les INS. La définition claire des tâches de production ainsi que la promotion d'un partenariat entre les INS et les services de statistiques agricoles permettront de briser cet isolement et contribueront à améliorer la production des statistiques agricoles.

Le manque de coordination

Les recensements, sondages et autres enquêtes statistiques sont souvent entrepris de manière isolée et on constate en général une certaine incompréhension et un manque de coordination entre les organisations statistiques produisant les données (producteurs de données) et les bureaux responsables de l'analyse économique, de la planification et de la prise de décisions (utilisateurs des données). Ceci est dû à l'utilisation par les différents producteurs d'outils et de méthodes non harmonisés et incompatibles (concepts, définitions, nomenclatures, etc.).

En outre, les programmes de collecte sont souvent peu coordonnés et mal planifiés dans le temps se traduisant par des opérations ad hoc au gré des financements disponibles.

La faiblesse des ressources humaines pour la production des statistiques agricoles

Le fonctionnement des dispositifs de statistiques agricoles souffrent de la faiblesse de ressources humaines pour la collecte, le traitement et l'analyse des données agricoles. Cette situation est exacerbée par le fait que la production des statistiques agricoles est le fait souvent de personnel non statisticien notamment dans les ministères sectoriels. L'amélioration des ressources humaines passe par une politique de recrutement de statisticiens et de formation du personnel en service.

Faible intégration des données provenant de diverses sources et manque de "valeur ajoutée" dus à la difficulté d'accès aux données disponibles et au manque d'analyse ainsi qu'à une utilisation limitée

La majorité des pays africains souffre de la faiblesse de la gestion des données agricoles et rural caractérisée par un accès limité aux données, la multiplicité des sources de données et coexistence de séries de données conflictuelles, un manque général d'analyse, une faible utilisation des données et des difficultés pour intégrer les données provenant de différentes sources. L'effet global de cette mauvaise gestion des données est que les données disponibles ont peu de valeur intrinsèque, voire pas du tout. Cette situation est exacerbée par l'absence de bases de données sectorielles intégrées et facilement accessibles aux utilisateurs.

L'élaboration et la mise en œuvre des SNDS devrait prendre en compte le fait que toutes les données collectées répondent à des besoins et priorités précis, ce qui leur procurera donc une valeur bien définie ; les systèmes seront alors "impulsés par les utilisateurs" plutôt que par les producteurs. En outre, la constitution d'une base de données centralisée améliorera l'accès et l'utilisation des données ;

Contraintes techniques et méthodologiques

La collecte et l'emploi des statistiques agricoles se heurtent à des difficultés qui sont propres à l'Afrique ce qui nécessite des méthodologies novateurs de collecte et de traitement des données adaptées aux conditions socio-économiques des pays africains. Des activités de recherches méthodologiques sont nécessaires pour la conception de nouvelles méthodologies et pour adapter les méthodologies existantes au contexte africain. De nouveaux outils techniques offrent de nouvelles opportunités (Télédétection et SIG, utilisation de GPS, techniques de scanning pour la saisie des données, etc.)

Le faible engagement des gouvernements pour les statistiques agricoles

Le manque général d'engagement de la part des gouvernements a été identifié comme la principale contrainte dans de nombreux pays. Cela découle en partie directement de la faiblesse du cadre institutionnel et du manque d'identité et d'appropriation du système national de statistiques agricoles. L'engagement des gouvernements pour l'établissement et le maintien du système de statistiques agricoles devrait être aussi important, sinon plus, que celui pris en faveur de tout autre système national de statistiques, du fait de l'importance du secteur agricole dans l'économie et le bien-être des populations. L'engagement des gouvernements devrait se traduire par la mise à disposition de ressources financières, matérielles et humaines adéquates pour maintenir au moins un système minimum de statistiques alimentaires et agricoles.

Rôle joué par la coopération technique

Bien que la coopération technique ait joué un rôle de premier plan à jouer dans l'élaboration de systèmes nationaux de statistiques, il est reconnu qu'on a trop insisté dans le passé sur les interventions ponctuelles, non coordonnées et à court terme qui ont visé à combler un manque particulier de données plutôt qu'à renforcer les capacités à long terme et à mettre en place des systèmes durables. Les appuis des partenaires au système de statistiques agricoles et alimentaires doivent être planifiées dans le cadre d'un plan à moyen terme et répondre à des besoins spécifiés.

IV- La stratégie pour l'intégration des statistiques agricoles dans les SNDS

Intégrer les statistiques agricoles dans les SNDS, c'est veiller à ce que l'ensemble de besoins des utilisateurs de statistiques agricoles et rurales soient bien évalués et que des priorités soient définies pour leur prise en compte dans les programmes de collecte, d'analyse et de diffusions des données. C'est aussi faire l'état des lieux des contraintes et des moyens disponibles pour la production et intégrer les actions visant à lever ces contraintes et à fournir les moyens nécessaires à une production efficace des statistiques satisfaisant aux besoins exprimés.

La stratégie pour le développement d'un système de statistiques agricoles devrait contenir les modules suivants :

1- Le renforcement institutionnel

Au plan institutionnel, l'intégration des statistiques agricoles au SNDS a pour objectif de veiller à coordonner et assurer la complémentarité des multiples structures impliquées dans la collecte des données statistiques. Il s'agira spécifiquement de :

- Mettre en place des structures concertations entre producteurs et utilisateurs de statistiques agricoles en vue d'une meilleure expression des besoins et leur prise en compte dans les programmes de collecte ;
- D'identifier les producteurs de statistiques agricoles et définir les fonctions, tâches et responsabilités de chacun dans la production et la diffusion de statistiques agricoles et développer des relations de partenariat ;
- Mettre en place des mécanismes et des structures de coordination entre les producteurs de statistiques agricoles ;
- Relever et maintenir le niveau des compétences techniques des services afin de garantir un fonctionnement adéquat du système de statistiques agricoles à travers un programme de renforcement des ressources humaines, d'élaboration et de maintenance des outils statistiques ;
- Procurer des financements adéquats et durables aux activités statistiques.

2- La mise en place d'un système de stockage, d'analyse et de diffusion des données agricoles

Un accent doit être mis dans le stockage et la valorisation des données. Un préalable pourrait consister à promouvoir une meilleure utilisation des données existantes en les regroupant dans une base de données unique et accessible. L'utilisation effective des données pour améliorer l'analyse et le suivi-évaluation des politiques agricoles (sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté) va renforcer leur utilité et justifier le financement des statistiques agricoles. C'est le seul moyen d'assurer la durabilité du système. L'analyse des données permet aussi de mettre à nu les insuffisances des données existantes, ce qui constitue un input pour l'amélioration future des données. La constitution de la base de données agricoles et rurales centralisées et la mise en place d'un programme d'analyse des données agricoles doivent figurer en bonne place dans la SNDS.

3- La mise en place d'un programme de collecte des données agricoles

Les acteurs du développement agricole et rural sont nombreux et les besoins en données sont nombreux. Elles sont produites à travers plusieurs sources telles que identifiées dans la partie 2 (enquêtes et recensements agricoles, recensement de la population, recensements de cheptel, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, données de suivi-évaluation des projets et programmes, dispositifs de suivi des marchés agricoles, système d'alerte précoces, données administrative, etc.). Pour assurer la cohérence et la complémentarité des différentes sources et accroître leur utilisation, la FAO a préconisé le développement d'un système intégré de statistiques agricoles dans le cadre de la mise en place d'un programme de collecte.

Dans le système intégré de statistiques agricoles, chaque opération n'est pas pris isolément mais constitue un élément du système statistique national. Les avantages d'un système intégré de statistiques agricoles sont :

- une planification efficiente des opérations de collecte de statistiques agricoles complètes et détaillées, permettant d'éviter les doubles comptes, la diffusion de données contradictoires et assurant une utilisation rationnelle des ressources statistiques ;
- une compatibilité des concepts, définitions et nomenclatures utilisés qui facilite l'interprétation et l'analyse des données agricoles liées issues de diverses sources ;
- une répartition de la production des données utiles pour les politiques agricoles entre les diverses enquêtes et recensements limitant ainsi le nombre de rubriques à inclure dans les différentes opérations de collecte et assurant une efficacité dans leur mise en oeuvre.

Le système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles comprend :

- Le recensement de l'agriculture (RA) comme élément central du système. Une approche modulaire est préconisée pour le programme 2010 avec :
 - *Un module centrale du RA* (recensement exhaustif ou large échantillon) qui fournit une gamme limitée de données structurelles clé à un niveau géographique fin.
 - *Des modules complémentaires du RA* (par sondage) : données collectées en même temps ou immédiatement après le module central qui fournit la base de sondage. Ces modules fournissent des données structurelles plus détaillées.
 - *La collecte de données sur les ménages non-agricoles* : pour que les recensements fournissent des données utiles au développement rural en général, il est préconisé que la collecte des données sur les ménages ruraux non agricoles puissent être intégrée dans les prochains recensement.
- Un programme d'enquêtes agricoles. Enquêtes spécifiques approfondies, conduites après le RA, en utilisant la base de sondage du RA (les enquêtes annuelles sur la production agricole, une enquête spécifiques sur les arbres fruitiers, une enquête sur la gestion des exploitations agricoles et sur les coûts de production, enquêtes sur l'élevage, etc.).

Le système intégré préconise en outre qu'il y ait une bonne coordination entre le RGPH et le RA. Cette coordination permet de réduire les coûts des 2 opérations et de renforcer l'utilité des données du RA. Cette coordination prend diverses formes dont :

- l'utilisation de concepts, de définitions et classifications communs ;

- l'utilisation des équipements et matériel communs aux deux opérations ;
- l'utilisation des données du RGPH comme base de dénombrement du RA ;
- l'utilisation des données du RGPH pour renforcer les bases de données agricoles ;
- l'inclusion des données additionnelles liées à l'agriculture dans le RGPH ;
- le rapprochement des données des deux recensements ;
- possibilité de conduire les deux recensements dans une opération conjointe.

Le système intégré préconise aussi l'intégration d'une enquête communautaire au RA. Les données communautaires sont complémentaires des données du RA pour un approfondissement de l'analyse des données agricoles et pour la planification décentralisée.

Le système intégré tel que présenté bien conçu, planifié et exécuté doit fournir un maximum de données nécessaires au suivi des politiques agricoles et développement rural, le maximum de données pour les DRSP et OMD. Il devrait constituer le pilier du système de collecte des statistiques agricoles et rural. D'autres dispositifs spécifiques (suivi des marchés, SAP, commerce extérieur et d'autres données administratives) fourniront les informations complémentaires.